

Kamel Feki
Le super-gouverneur de la capitale

Mhamed Essaafi
Un diplomate généreux et raffiné



Leaders

N° 129 - Février 2022 - 5 DT • www.leaders.com.tn

9 772233 227004

Abdelmajid Charfi
L'autocratie fait courir des dangers d'implosion sociale

La tolérance dans l'histoire de l'Islam

CONTENU CONFORME AUX PROGRAMMES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



TOPNET SCHOOL

COURS ET EXERCICES CORRIGÉS

ÉTUDIER EN LIGNE SUR
www.topnetschool.tn

TOPNET

www.topnet.tn









SOMMAIRE

Editorial

3 Se réinvestir avec détermination
Par Taoufik Habaieb

Opinion

18 Virage de la transition, alliance et intelligence collective
Par Riadh Zghal

En couverture

20 Abdelmajid Charfi : l'autocratie fait courir des dangers d'implosion sociale
32 Kamel Feki : le super-gouverneur de la capitale

Nation

36 Marwa Jabou Bessadok : une jeune diplomate à Carthage
39 Mode de scrutin aux législatives, circonscriptions et ratio électif
Par Habib Touhami

Economie

46 Chery s'invite à la Bourse

International

50 Où va le Maghreb ? Où devrait-il aller ?
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Société

54 La tolérance dans l'histoire de l'Islam
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour
58 Justice, clémence et équité
Par Ammar Mahjoubi
62 Les beys husseinites reviennent au Bardo
66 La tentation passéiste : les sociétés musulmanes à l'épreuve du tempsd'Ali Mezghani
69 La vie et la thermodynamique
72 Les muses en deuil
Par Abdelaziz kacem
80 Mhamed Essaafi : un diplomate généreux et raffiné
Par Ahmed Ounaies
88 Moncef Ounaïes : un diplomate chevronné
90 Elégie pour Zinelabidine Benaïssa

Billet

92 Kaïs Saïed : qui trop embrasse mal étreint
Par Hédi Béhi



Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS
• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafaa Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaïes • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet • Leïla Mnif •Khouloud Kefi• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Bank ABC

A team committed to your success

Bank ABC wins the Best Overall Bank for Cash Management in Tunisia

by Global Finance



70 29 22 22
7J/7 (Coût d'un appel local)

www.Bank ABC Tunisia

www.bank-abc.com

L'édito

Se réinvestir avec détermination



• Par Taoufik Habaieb

La refonte institutionnelle ne saurait nous faire oublier deux grandes priorités. La première est, avec le programme de sortie de crise économique et financière, la relance de tous les chantiers à l'arrêt. La seconde est le compostage de notre billet d'entrée au nouveau monde qui se configure, pour ne pas disparaître des radars.

Cent jours après l'entrée en fonction du gouvernement Bouden, aucun programme n'est encore révélé. Le document censé être présenté au FMI ne pourrait s'y substituer. Son ambition se limite à combler un gap budgétaire et tenter de redresser des courbes financières. Se contenter de 3% de croissance ne suffira pas pour amorcer l'emploi et susciter la relance. Ni porteur d'une vision d'avenir, ni exhaustif, ce plan de réformes n'esquisse pas la démarche à suivre pour s'atteler aux grands choix, répondre aux urgences autres que financières et rattraper le temps perdu. Les dix dernières années d'instabilité politique et de gestion erratique nous ont légué de lourds dégâts.

Les chantiers laissés à l'abandon sont nombreux et complexes : infrastructure routière, rénovation urbaine, réhabilitation des quartiers informels, des installations éducatives, culturelles et sportives, s'ajoutent à la modernisation du parc de transports publics. Au plan social, la précarité ne trouve pas de réponse. Les personnes âgées survivent grâce à la solidarité des familles. L'enfance attend son protecteur. Et le monde rural est oublié. Les services publics de soins de santé, d'éducation et de transport se dégradent. Un sentiment général d'abandon et de démission s'installe.

Quelle que soit l'ampleur des missions à assumer, l'Etat ne doit pas capituler. Reprendre en main les commandes de tant de dossiers, aplanir les obstacles, fixer des délais d'exécution et remobiliser l'administration publique s'imposent au gouvernement. Plus encore, renouer avec notre riche expérience en anticipation des besoins, planification et programmation de nouveaux projets. Certes, les crédits d'investissement inscrits au budget de l'Etat se tarissent, mais tant de financements extérieurs déjà approuvés peinent à trouver une exécution aboutie.

L'innovation est notre salut. La recherche appliquée, la biotechnologie, le numérique et les technologies, comme l'industrie 4.0 et l'agriculture moderne, nous ouvrent de larges voies. C'est notre gisement d'excellence et de profit, et notre pont avec le monde.

La protection de l'environnement est malheureusement délaissée. En pleine lutte mondiale contre le réchauffement climatique, notre engagement pour la préservation de nos ressources naturelles, mais aussi de la santé de la population, est un devoir. Longtemps avant l'émergence des mouvements écologiques et de l'économie verte, notre pays avait acquis le label de Tounes Al Khadhra. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Il suffit de tout reprendre en main. Les Tunisiens y seront très attentifs. Le référendum du 25 juillet prochain ne se prononcera pas seulement sur les réformes du système politique. Il exprimera, par son taux de participation, le niveau de confiance que les Tunisiens accordent à leurs dirigeants. Le gouvernement n'a plus que moins de six mois pour reconquérir l'adhésion de la population.

La reconnexion avec le monde extérieur vient en soutien et servira aussi de catalyseur. La Tunisie gagne à s'amarrer de plain-pied à l'univers recomposé. Peser de tout notre poids dans la région et au sein de la communauté internationale, prendre position sur les grandes questions et porter notre voix sur les causes communes : c'est ce qui nous remettra en selle.

Hyper-interconnecté, ce nouveau monde est porteur à la fois de dépendances et d'opportunités. Atténuer les influences négatives et accroître nos bénéfices accélèreront notre marche vers le progrès. Nous avons tant d'atouts à faire prévaloir, tant de valeur ajoutée à apporter, tant de produits et services à exporter... Le génie tunisien est précieux. Il est prisé.

C'est à l'Etat de se réinvestir avec détermination dans toutes les missions qui lui sont dévolues. Les Tunisiens s'y rallieront alors.

T.H.

Directeur du cabinet présidentiel : un siège éjectable

Rares sont ceux qui ont tenu au-delà de deux ans. Au deuxième étage de l'annexe du palais présidentiel, niché sur la colline, le vaste et prestigieux bureau réservé au directeur du cabinet présidentiel offre une vue imprenable sur la mer. Sans pour autant garder longtemps ses locataires successifs. Un haut lieu de pouvoir… décidément éphémère.

Nadia Akacha, qui vient de quitter ses fonctions de directeur du cabinet du président de la République, en a fait l'expérience. Elle était sur le point de boucler ses deux années à ce poste. Nommée le 28 janvier 2020, elle y est restée jusqu'au 24 janvier 2022.

Nadia Akacha a été la dixième titulaire du poste depuis 2011. Le record de longévité est tenu jusque-là par Slim Azzabi, sous Béji Caïd Essebsi. Nommé le 1er février 2016, il avait démissionné de ses fonctions le 13 octobre 2018, affichant au compteur deux ans, huit mois et 12 jours…

Certains directeurs de cabinet n'ont officié que pendant une courte durée, comme Sami Ben Amara à la fin du mandat du président provisoire Moncef Marzouki (novembre-décembre 2014), Nabil Ajroud, sous Béji Caïd Essebsi et durant l'intérim de Mohamed Ennaceur (juin- décembre 2019), ou Tarek Bettaieb, ambassadeur à Téhéran, appelé en mission de trois mois à Tunis, au tout début de l'accession du président Kaïs Saïed à la magistrature suprême (novembre 2019-janvier 2020).



N°	Nom & Prénom	Président	Du	Au	Durée
1	Mondher Rezgui	Foued Mebazaa	01-févr-11	31-déc-11	11 mois
2	Imad Daïmi	Moncef Marzouki	13-déc-11	30-avr-13	Un an et cinq mois
3	Adnen Manser	Moncef Marzouki	01-mai-13	17-sept-14	Un an et cinq mois et demi
4	Sami Ben Amara	Moncef Marzouki	01-nov-14	31-déc-14	Deux mois
5	Ridha Belhaj	Béji Caïd Essebsi	01-janv-15	01-févr-16	Un an
6	Slim Azzabi	Béji Caïd Essebsi	01-févr-16	13-oct-18	Deux ans et huit mois
7	Selma Elloumi	Béji Caïd Essebsi	01-nov-18	14-mai-19	Sept mois et demi
8	Nabil Ajroud	Béji Caïd Essebsi	12-juin-19	04-nov-19	Quatre mois et demi
9	Tarek Bettaieb	Kaïs Saïed	04-nov-19	24-janv-20	Trois mois
10	Nadia Akacha	Kaïs Saïed	28-janv-20	24-janv-22	Deux ans

Les attributions du directeur du cabinet présidentiel ont été fixées par le décret N°72/135 en date du 17 avril 1972. Il stipule que *«le directeur du cabinet du président de la République suit les affaires soumises à l'attention du chef de l'Etat»*. Il *«exerce à l'égard des services de la présidence de la République les pouvoirs reconnus à un chef de département ministériel. Il en assure les charges et attributions, conformément à la législation en vigueur. Le directeur du cabinet présidentiel est l'ordonnateur du budget de la présidence de la République. Il exerce le pouvoir hiérarchique à l'égard des agents qui en dépendent.»*

Quant à son statut, il a été fixé comme suit par le décret 71/398 en date du 10 novembre 1971 : *«Le directeur du cabinet présidentiel a rang de ministre. Il bénéficie de la rémunération et des avantages reconnus à cette fonction.»*

AMEN BANK

L'excellence au cœur de notre service



*Étude IPSOS - Qualimétrie- Septembre à Novembre 2021 - Plus d'infos sur escda.tn

Adresse du siège: Av.Mohamed V - 1002 Tunis - Tunisie
Tél.: (+216) 71 148 000 • Fax: (+216) 71 833 517
www.amenbank.com.tn • Centre de Relations Clients: 71 148 888
N°Vert 80 106 000

Le banque digitale d'AMEN BANK
AMEN BANK, certifiée au standard financier MSI 20000*

بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès

Recensement général en 2024

Le rythme décennal sera maintenu. Le recensement général de la population et de l'habitat (Rgph) aura bien lieu en 2024. Il s'agit de la 13e opération du genre depuis 1921. L'Institut national de la statistique (INS) l'avait effectuée successivement durant quatre décennies pendant les années 1975, 1984, 1994, 2004 et 2014. Cette plus grande opération statistique dans le domaine de la population est également la première source de données précises et détaillées concernant les ménages, les logements et le niveau de vie des familles. Mobilisant, outre les effectifs de l'Institut, des milliers d'enquêteurs ponctuels bien formés, des véhicules, des imprimés en grand nombre et des équipements informatiques, le coût du Rgph s'élèvera à 141,6 MD. Aussi, de longs préparatifs sont-ils nécessaires à compter de cette année. Une première enveloppe budgétaire d'un montant de 11,6 MD a été inscrite au budget de l'Etat au titre de 2022.





Un nouvel Hôtel de Ville à Sousse de haute qualité environnementale

La capitale du Sahel entend relever le défi. Non seulement de se doter d'un nouvel Hôtel de Ville, mais aussi de viser une performance énergétique lui valant le label Ecobat. Il s'agit d'un bâtiment à zéro émission de CO2, avec une autoproduction d'énergie renouvelable.

Le bâtiment, d'une superficie de 9 500 m2, sera érigé sur un terrain de près de 6 400 m2, pour un coût de l'ordre de 20 millions de dinars. Un concours national d'architecture a été lancé et 20 projets ont été reçus. Les cinq classés premiers par le jury passeront au second tour. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de développement urbain intégré (Pdui) de la ville de Sousse qui a pour ambition de faire profiter sa population de meilleures conditions économiques, environnementales et sociales. Il bénéficie d'une subvention d'environ 7 millions de dinars tunisiens de la part du gouvernement suisse, à travers son secrétariat d'Etat à l'Economie.

Le programme éducatif selon Slim Laghmani



Pas besoin de surcharger les programmes scolaires destinés aux enfants. Slim Laghmani opte pour la simplification et l'efficience.

«Je verrais bien, écrit-il, *l'enseignement primaire réduit à l'apprentissage des chiffres (les maths), des lettres (les langues), du temps (histoire) et de l'espace (géographie), ces deux dernières disciplines devant être enseignées sur la base de dessins animés, de beaux docs…Pour le reste, il y aurait une éducation écologique (environnement et sciences naturelles), une éducation citoyenne sous forme d'activités sur le terrain et une éducation physique.*
A mon sens, cela serait largement suffisant, plus efficient et plus agréable pour les enfants.»
A méditer.



Aujourd'hui, le TPE QNB est la solution optimale pour la gestion de vos recettes :

Le TPE QNB acceptant les cartes Visa, Mastercard et CIB, vous permet de développer votre projet et augmenter vos gains.

QNB

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez *qnb.com.tn*

Diplomatie

Nouveaux ambassadeurs accrédités à Tunis



Hassan Tariq
Ambassadeur du Royaume du Maroc



Josef Philipp Renggli
Ambassadeur de la Confédération de Suisse



José Maria Arbilla
Ambassadeur de la République d'Argentine



Mariem Martinez Laurel
Ambassadrice de la République de Cuba



Helen Winterton
Ambassadrice du Royaume-Uni

Présidence de la République



Marwa Jabou
Attachée à la Présidence

Présidence du Gouvernement



Riadh Essid
Conseiller chargé des affaires diplomatiques



Mohamed Ghorbel
Chargé de mission

Ministère de l'Intérieur



Kamel El Feki
Gouverneur de Tunis

Tahar Bousaada
Chef de cabinet

Mohamed Gazzeh
Chargé de mission

Belgacem Bennour
Chargé de mission

Ministère des Finances

Fatiha Gharbi
Directeur général des impôts

Ministère des Affaires sociales

Yassine Azaza
Chargé de mission

Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines



Ahlem Béji Sayeb
Cheffe de cabinet

Moujahed Boughdiri
P.D.G. de la Société nationale de cellulose et de papier alfa (SNPA)

Rafik Zayane
Directeur général du Centre technique des matériaux de construction, de la céramique et du verre (CTMCCV)

Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche maritime

Faten Khamassi
Cheffe de cabinet

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique



Haykel Ben Mahfoudh
Directeur de la mission universitaire de Tunisie en Amérique du Nord (MUTAN)

Ministère des Transports

Borhen Hmida
Chef de cabinet

Sonia Jelassi Ben Ammar
Secrétaire général



Foued Othman
P.D.G. de l'Office de la marine marchande et des ports (OMMP)



Taoufik Boufaied
P.D.G .de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT)

Ministère de l'Équipement, de l'Habitat



Fahmi Kammoun
P.D.G. de la Société nationale immobilière de Tunisie (SNIT)



Abdennafaa Bouraoui
P.D.G. de la Société de promotion des logements sociaux (SPROLS)

ACCESS
Épargne

الكارطة في بلاصة الشقاقة



BNA BANK

www.bna.tn

بمحبّتكم نقدّمو

Votre Pack Epargne ACCESS, Une épargne sûre, rentable et disponible.

- **Un compte d'épargne ACCESS :** rémunéré trimestriellement au **Taux de Rémunération de l'Epargne (TRE),** pour effectuer librement vos transactions bancaires ;
- **Une carte bancaire ACCESS :** afin de retirer votre argent à tout moment auprès de tous les GABs BNA ;
- **Un abonnement au service BNA eBanking :** pour consulter votre compte et effectuer toutes vos transactions en ligne ;
- **Une application mobile BNA mBanking :** pour gérer votre compte via votre téléphone portable ;
- **Un service BNAsms :** pour recevoir des notifications sur toutes les transactions effectuées sur votre compte d'épargne ACCESS.

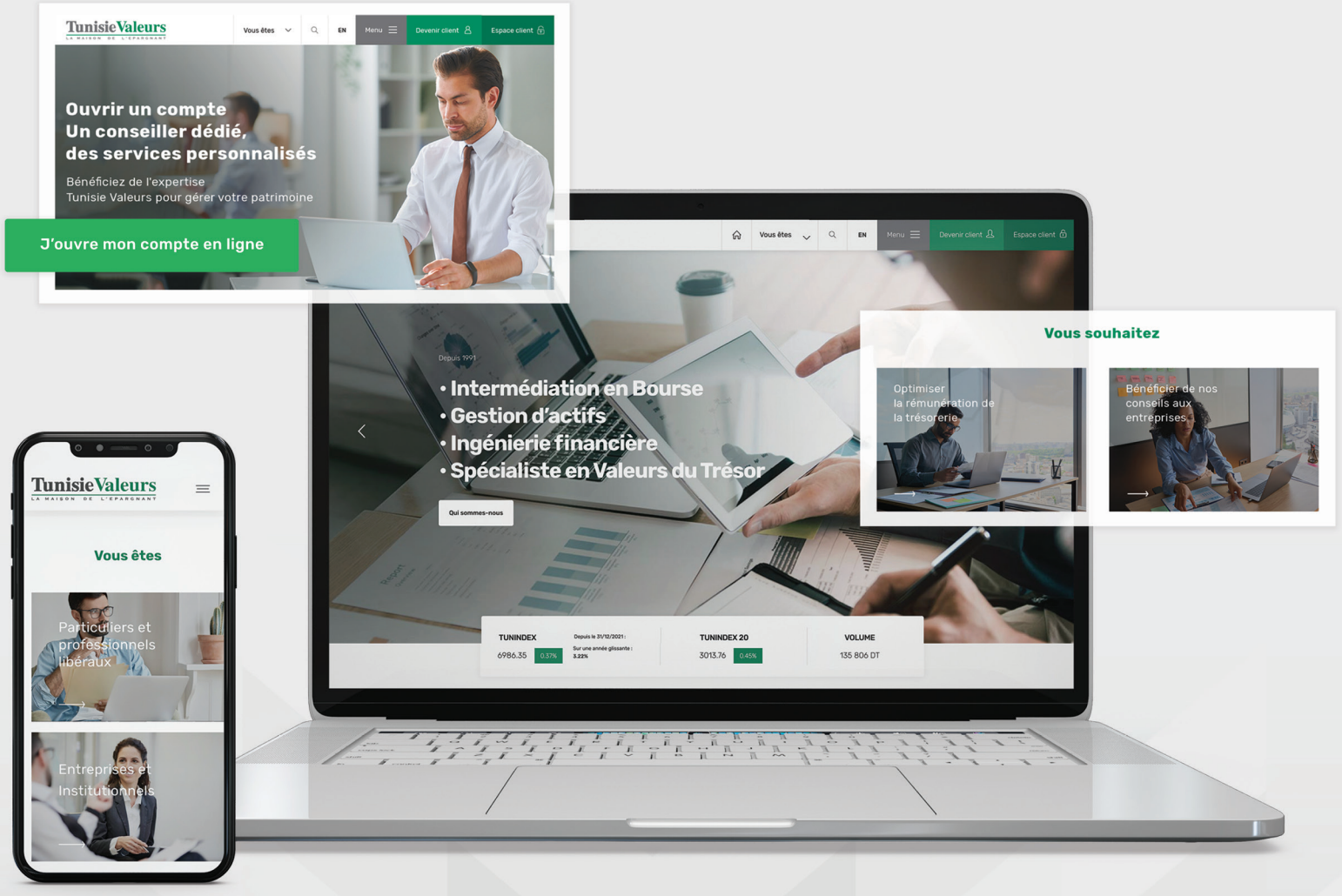
BNA-Banque Nationale Agricole | bna.bank
Avenue Mohamed V - 1002 -Tunis - Phone : +216 71 831 000 / +216 71 831 200

TunisieValeurs
LA MAISON DE L'EPARGNANT

Visitez notre nouveau site web

www.tunisievaleurs.com

Une expérience utilisateur améliorée
et un parcours client optimisé



www.tunisievaleurs.com

"Plus proche pour mieux vous servir "

Slim Karaborni
P.D.G. de l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU)

Mohamed Guesmi
Directeur général du Centre d'essais et des techniques de la construction (CETEC)



Ahmed El Kamel
P.D.G. de l'Office de la topographie et du cadastre (OTC)



Amor Saidani
Directeur général de la Société d'études et de promotion de Tunis Sud (SEPTS)

Ministère des Affaires religieuses

Hajer Khattelli Matmati
Cheffe de cabinet

Ministère des Affaires culturelles

Mahdi Najar
Chargé de mission

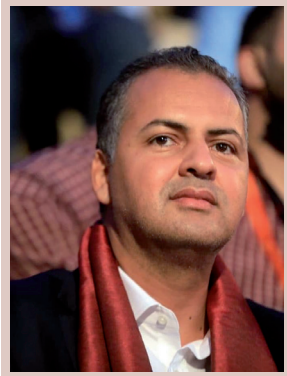
Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Marouen Ben Slimene
Directeur général de l'Agence tunisienne de la formation professionnelle

Alpha Ford

Fayçal Chekir
Directeur général

Décorations



Imed Alibi
Artiste compositeur, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres par le ministère français de la Culture pour l'année 2021

Distinctions

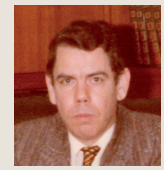


Pr Mohamed Mosbah
Lauréat du Prix Innovation-Recherche 2021 pour son projet « Mobilité et transports intelligents de la fondation Bordeaux Université lors des Galas Awards



Pr Nader Masmoudi
Lauréat du Prix du Roi Fayçal en science, spécialité mathématiques pour l'année 2022

Décès



Mohamed El Béji Hamda
88 ans, ancien gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) entre 1990 et 2001, ancien P.D.G. de la BNA et de la STB, maire de Ras Jebel.

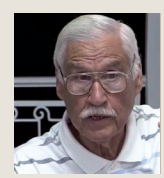
Mohamed El Hila
Ancien diplomate et consul général.



Pr Kamel Bouraoui
72 ans, médecin spécialiste en médecine interne et pharmacologue, professeur en pharmacologie à la faculté de Médecine de Sousse, ancien chef du service de pharmacovigilance à Sousse, vice-président de la municipalité de Sousse, lauréat de l'Académie nationale de médecine (France).



Noureddine Samoud
90 ans, poète, professeur universitaire, auteur de plusieurs recueils de poèmes.



Ahmed Touili
79 ans, professeur universitaire, historien, auteur de plusieurs ouvrages sur la civilisation et les littératures arabes et islamiques

Hatem Smiri
Membre permanent au Conseil du marché financier (CMF).

Zinelabidine Benaissa
Professeur à la faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba (FLM), auteur de plusieurs ouvrages, fondateur de l'association « Les amis du Belvédère».

Abadallah Bchir
Militant destourien, ancien premier délégué à Monastir.

Tijani Guermazi
Ancien P.D.G. de la société Les industries alimentaires Randa.



Mahmoud Dhaouadi
59 ans, journaliste, ancien rédacteur en chef au journal *Assahafa*, membre du comité de protection des journalistes, président du Centre de Tunis pour la liberté de la presse.

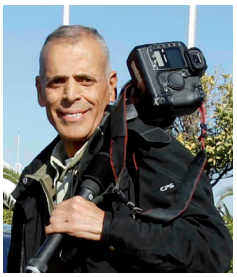


Ali Harzallah
Ancien président de la Fédération tunisienne des sports pour handicapés (Ftsh).

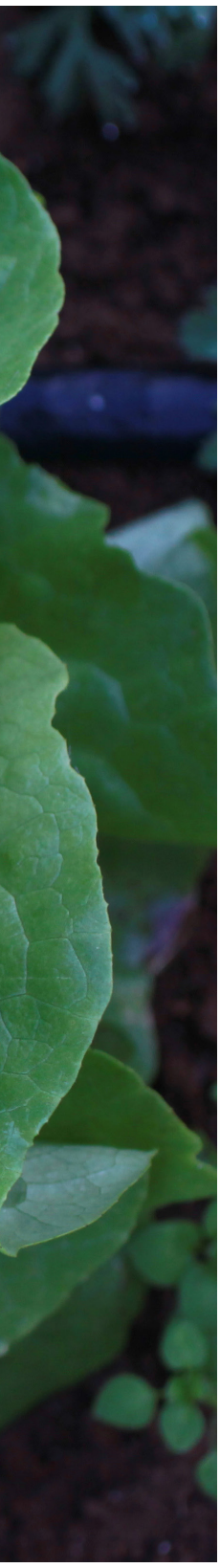
Mongi Tounsi
Comédien



Ali Baklouti
86 ans, journaliste, fondateur des magazines mensuels *La Gazette du Sud* (1975) et *Chems Al Janoub* (1976), paraissant à Sfax. Membre du Conseil de la presse.



Mohamed Hammi





Laitue

Elle regorge de minéraux et de vitamines

La laitue est une salade très digeste, qui apporte 15 kcal/100 g lorsqu'elle est crue, un peu moins lorsqu'elle est cuite. Elle est surtout riche en vitamine B9, vitamine C et B3, mais aussi en potassium, en phosphore, en magnésium et en calcium. Elle est vivement recommandée dans les régimes hypocaloriques.L

50 ans après

Des photos inédites de

Mohamed Gammoudi





Toujours frais et pimpant, Mohamed Gammoudi s'apprête à entamer ce 11 février sa 84e année. Athlète de grande renommée mondiale, spécialiste des courses de fond, il avait offert à la Tunisie sa première médaille d'or aux Jeux olympiques d'été de Mexico en 1968 sur 5 000 m. Gammoudi était bien parti pour rééditer son exploit lors des Jeux olympiques de Munich en 1972, n'était-ce un contretemps de dernière minute, le contraignant à se contenter d'une médaille d'argent.

Cinquante ans après, notre excellent confrère Guy Bernière nous livre des photos exceptionnelles qu'il avait prises lui-même à Vittel, alors que Gammoudi se préparait aux JO de Munich. Longtemps rédacteur en chef à l'Agence France Presse (AFP), Guy a une relation particulière avec la Tunisie. Jeune enseignant, il était affecté au titre de la coopération française en tant que professeur au lycée agricole de Mateur. *«Ce furent deux belles années à enseigner... le foot»*, nous confie-t-il en souvenir des matchs qu'il livrait avec d'autres enseignants et des élèves.


176
166
175



De retour en France, il commencera une carrière de journaliste dans un journal départemental *«La Liberté de l'Est »*, avant de rejoindre l'Equipe et l'AFP. *«Gammoudi, nous dit-il, est l'athlète le plus prestigieux que j'ai eu à suivre durant les deux années préolympiques à Vittel pour "La liberté de l'Est", ainsi que pour l'AFP et l'Equipe...»*

Au cours de cette préparation, se souvient-il, *«Gammoudi avait gagné un 10 000 m organisé au stade Bouloumié, devant Zaddam et Noel Tijou, champion de France 1971 du 10 000 m, en 28'30"4. On voit sur une photo, en deuxième du peloton, Antoine Borowski, crossman du club de Sochaux devenu directeur du centre de préparation olympique (CPO).»* Aujourd'hui, Mohamed Gammoudi continue à apporter son soutien à l'athlétisme tunisien. Resté modeste, il est chaleureusement salué par tous ceux qui le rencontrent, comme récemment au centre de vaccination contre le Covid, au stade d'El Menzah, où il était accompagné de sa fille Nadia.



Virage de la transition, alliance et intelligence collective

La consultation que met en œuvre le pouvoir actuel évacue le bénéfice à tirer de l'intelligence collective. Cette intelligence s'active à travers l'échange d'informations et le débat qui stimulent la créativité et l'imagination, aident à la conception de solutions adaptées à la résolution de problèmes complexes tels que ceux où se trouve actuellement empêtré notre pays.



• Par Riadh Zghal

Au lieu du débat, cette consultation préfère un algorithme à tourner pour extraire via une addition de réponses individuelles à des questions à choix multiples, sans assurance de leur pertinence aux yeux de celui ou celle qui coche une réponse plutôt qu'une autre, un logiciel supposé extraire l'opinion majoritaire et une autorité qui décidera de sa prise/non-prise en compte pour établir ses choix politiques ! Comme les découvertes d'Einstein ont permis la fabrication de la bombe nucléaire, l'intelligence artificielle et les statistiques peuvent servir d'outils à l'autoritarisme enveloppé dans un emballage trompeur de scientificité. Comme tout ce qui est fallacieux, le résultat en sera peu durable. Il y a évidemment le risque d'erreur que les meilleurs modèles statistiques n'éliminent pas. S'agissant de la perception et du social, l'erreur cache parfois le plus vrai, le plus valide, le plus significatif des opinions partagées. La consultation étant individuelle, ses résultats dépendent de la population qu'elle va drainer. Les réponses dépendront naturellement du degré de maîtrise, voire de compréhension a minima, du domaine de la question par les personnes qui participent à la consultation. Quel crédit accorder alors à des réponses «*cochées*» sans qu'elles soient bâties sur une information avérée, ni sur une réflexion approfondie? On ne peut pas, comme déjà affirmé par Amartya Sen, «*prendre les préférences pour données indépendamment de la discussion publique, c'est-à-dire indépendamment du fait que des débats et des échanges ouverts soient permis ou non.*[(1)]»

En l'absence de débat préalable, la majorité que révèlera l'algorithme occulte les rapports de force opérant dans le système politico-social en place nationalement, régionalement et localement. Il est alors fort probable que les forces en place ne manqueront pas de se manifester pour contester, faire échouer d'une manière ou d'une autre les politiques choisies. Cela voudra dire que la consultation entraînera le pays dans une nouvelle période chaotique d'incertitude, de troubles, d'appauvrissement continu, d'isolement géopolitique jusqu'à une nouvelle étape du processus démocratique ou autocratique stabilisé. Et il semble que le président y va dare-dare dans l'application de son concept de système politique dit «*démocratique*», envers et contre tous.

Une question se pose à cet égard : si les représentants des organisations de la société civile et ceux des partis politiques tiennent à un dialogue national, pourquoi le font-ils en rangs dispersés ? Certes leurs approches et leurs idéologies sont différentes, mais s'ils prétendent tenir à sortir le pays du désastre où il se trouve, ils doivent trouver ce qui les rassemble, ne serait-ce que le plus petit dénominateur commun de principes permettant d'élaborer une vision partagée du futur. Il importe de s'allier autour de cette vision pour gérer au mieux, dans l'intérêt

> ...Si le pays n'a pas sombré dans le chaos, c'est grâce à une résilience qui vient de la société civile mais la *«résilience à long terme passe par l'intelligence de la coopération et non par la compétition»*, comme l'affirme Basu[2]...

national, les prochaines échéances électorales. Et si le président n'invite pas au dialogue, ce sera cette alliance qui s'imposera en tant que front suffisamment consistant et solide pour être incontournable.

Il n'est pas impossible de trouver le plus petit dénominateur commun à ceux qui croient encore en la démocratie pour constituer une masse critique susceptible de réaliser un équilibre avec les partis rétrogrades qui disposent encore des moyens de financer leurs projets électoraux.

Connaissant les échecs d'alliance tentés auparavant par des partis qui ont cherché à se présenter aux élections avec des listes communes, connaissant l'incapacité de certains leaders de partis et associations attachés à leur ego et/ou leur idéologie, considérant la nécessité de renouveler le leadership politique par des personnes plus représentatives des nouvelles générations et qui savent développer un discours en harmonie avec le 21e siècle, vu tous ces paramètres, on ne peut faire l'économie d'une médiation qui saura lire convenablement le paysage politique et rassembler. Le rassemblement constituera le premier pas. Il devra être suivi par des débats approfondis sur tout ce qui concerne la vie politique, sociale, culturelle et économique, la gouvernance nationale, régionale, locale… Il s'agira de mobiliser les intelligences collectives, à plus d'un niveau, pour définir une vision stratégique pour la nation et des lignes directrices pour l'action adaptée aux différents secteurs et contextes. Il s'agira aussi de trouver les personnes en mesure de diffuser la vision élaborée collectivement de sorte qu'elle soit partagée par le plus grand nombre. Une communication adéquate et bien organisée préparera à des élections d'une masse critique de députés qui veilleront à la réalisation de la stratégie adoptée.

Au point où nous en sommes et pour sauver le pays, il s'agira désormais de quitter le terrain de la compétition tous azimuts pour se diriger vers la coopération tout en préservant les différences et sans chercher à éliminer les contrepouvoirs sans lesquels tout système politique se fige et finit par se désintégrer. Si le pays n'a pas sombré dans le chaos, c'est grâce à une résilience qui vient de la société civile mais la *«résilience à long terme passe par l'intelligence de la coopération et non par la compétition»*, comme l'affirme Basu[2].

Si le projet du Président relatif à la loi électorale suppose l'élection d'un représentant par localité (dont on ignore encore l'étendue), il faut s'attendre à la revivification des solidarités étriquées et la victoire reviendra alors à celui qui a le plus de capacité à mobiliser son entourage. Il ne s'agira plus de vision, de politique, de programme ni d'intérêt national général mais de clan, de tribu, de corporation, de famille, voire de mafia et de lobbystes et, dans la meilleure des hypothèses, de région. A l'aboutissement, ce sera un parlement composé d'une mosaïque d'individus que rien ne réunit, ce qui offre un terrain favorable à l'émergence de toute forme de dictature puisque, en présence d'une structure législative atomisée et sans référent, l'exécutif aura les mains libres pour choisir la politique qui lui convient. Alors il faudra dire adieu à la démocratie, à la prospérité, à l'inclusion. Les générations futures dépossédées traîneront longtemps les casseroles des crédits contractés par ceux qui les ont gouvernées depuis 2012 et jusqu'à…?.

R.Z.

(1) Sen, A. (1993). "Capability and Well-Being", in M. Nussbaum & A. Sen (Eds.), The Quality of Life. Oxford: Clarendon Press, p. 153, "We cannot, in general, take preferences as given independently of public discussion, that is, irrespective of whether open debates and interchanges are permitted or not."

(2) Kaushik Basu (2017), Au-delà du marché. Vers une nouvelle pensée économique, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières/AFD ; traduit de l'anglais Beyond the Invisible Hand: Groundwork for a New Economics, Princeton University Press, 2010





Abdelmajid Charfi
L'autocratie fait courir des dangers d'implosion sociale

Sérénité, profondeur et élévation. Du haut de ses 80 ans qu'il vient d'étrenner le 24 janvier dernier, le professeur Abdelmajid Charfi promène un regard perspicace sur ce qui se passe en Tunisie et dans la région. Maintenant qu'il a bouclé son mandat de cinq ans à la tête de Beit al Hikma, il retrouve le temps de la réflexion approfondie, de l'écriture assidue et des échanges francs qui ont toujours été son pur bonheur. *«Je suis assez peu sensible à la politique politicienne, nous confie-t-il. Ce qui m'intéresse le plus, ce sont les grands choix de société.»* Nous voilà en plein dans l'essentiel qui concerne aujourd'hui la Tunisie.

Lui qui croit profondément au sens de l'histoire et à la force du progrès humain, privilégie la primauté de la raison et appelle à la création d'un nouveau lien social fondé sur la citoyenneté, dans la liberté et la responsabilité. Les corps intermédiaires, partis politiques et syndicats sont indispensables, à condition qu'ils soient réellement représentatifs. Le sentiment d'être représenté, qu'on se situe dans le camp du pouvoir ou dans celui de l'opposition, est crucial. Tout comme l'institutionnalisation des contre-pouvoirs. Gardant sa confiance en la société civile, le Pr Charfi estime qu'au-delà des contingences du système politique, quelle que soit sa nature, la démocratie est d'abord une culture et une pratique sur la base du dialogue convergent. Le grand danger qui nous guette, c'est l'autocratie avec l'implosion sociale qu'elle peut provoquer, faute de pouvoir satisfaire les demandes socioéconomiques des populations. Le cadre conceptuel est ainsi posé.

Issu d'une longue lignée d'oulémas et d'enseignants qui ont enrichi des siècles durant le savoir et l'éducation depuis sa ville natale de Sfax, le professeur Abdelmajid Charfi a été sans doute marqué par l'exemple de son père, Ahmed Charfi. Directeur de l'école Attahdhibya, deuxième école coranique moderne bilingue en Tunisie fondée en 1908 par Mohamed Kammoun (dans le sillage de celle d'Ali Soua à Ksar Helal en 1903), il a marqué des générations successives. Ce goût pour l'acquisition du savoir dans les deux langues, la lecture des textes anciens, l'explication, l'analyse et la confrontation des thèses fait partie de son ADN. Islamologue de renom, il est reconnu comme l'un des plus éminents spécialistes de la civilisation arabe et de la pensée islamique.

Son érudition et sa passion pour la recherche n'ont pas éloigné le Pr Charfi d'enceintes importantes de débats politiques et sociétaux. Membre de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution (2011), il avait été aux avant-postes des décisions qui devaient être prises. « Beaucoup plus en observateur qu'en acteur significatif », tempère-t-il de sa modestie habituelle.

Le regard de l'observateur avisé et l'analyse du penseur reconnu sont aujourd'hui intéressants à connaître.

- Que pense le professeur Abdelmajid Charfi de ce qui se passe aujourd'hui en Tunisie, six mois après les grandes décisions prises par le président Kaïs Saïed le 25 juillet dernier ?
- Est-il encore dans l'espoir ou verse-t-il dans des craintes de désenchantement ? Comment voit-il l'avenir de l'Islam politique ?
- Quelle conception se fait-il du nouveau système politique à forger pour le pays ?
- Et qu'est-ce qui est essentiel à ses yeux pour la société tunisienne ?
- Mais aussi, retour sur son parcours.

Interview

Tant que les choix de société ne sont pas clairs, le blocage persistera

Vous avez salué les décisions du 25 juillet comme *«un coup d'Etat contre un coup d'Etat»* islamiste, espérant un retour à l'ordre démocratique, sans craindre de fâcheuses dérives. Six mois après, comment voyez-vous la situation actuelle en Tunisie ?

Il faut se rendre compte qu'elle est bien complexe. Il est vain de l'expliquer par un seul facteur ou prétendre qu'on détient une solution toute prête à appliquer.

Tout le système politique était bloqué avant le 25 juillet. Aujourd'hui, il est également bloqué, mais dans l'autre sens, dans la mesure où il n'y a pas de clarté quant aux choix du nouveau système et de société. Tant que les choix de société ne sont pas clairs, le blocage persistera.

La classe politique en assume-t-elle la responsabilité ?

Celle d'après la révolution n'a pas été à la hauteur des chances qui s'étaient offertes par des choix de société futuristes, qui évitent les dérives aussi bien du système bourguibiste que celles de Ben Ali. Il y a eu effectivement depuis l'indépendance des acquis indéniables, mais des dérives ont pris le dessus sur ces réalisations.

La classe politique n'a pas su être constructive. Elle était formée de factions qui n'avaient pas de projets autres que rétrogrades, et de modernistes qui étaient sur la défensive. Il n'y avait de solutions autres que puisées dans des registres dépassés. Je pense particulièrement à ceux venus du Poct et à d'autres groupes d'extrême gauche. Je suis persuadé que l'élimination de Chokri Belaïd avait pour cause essentielle le fait qu'il était pour des solutions qui échappaient aux cadres traditionnels de la gauche. Il m'en avait parlé personnellement, en octobre 2012, lors d'un échange au Palais des Congrès de Tunis, tenu en marge du dialogue national.

Mais le blocage auquel nous assistons actuellement est dû en partie à la personnalité du président de la République. Or l'autocratie qu'il est en train d'exercer fait courir des dangers

L'Islam politique n'a pas d'avenir, sauf en tant que force conservatrice marginale

Quel est l'avenir de l'Islam politique, notamment en Tunisie, après le 25 juillet 2021 ?

Il va perdurer en tant que force conservatrice marginale. Il a été progressivement délaissé par les États-Unis d'Amérique, suivis par d'autres puissances occidentales, et c'est une donnée importante. En outre, son exercice au pouvoir n'a pas été concluant. Son avenir sera réduit à sa véritable dimension, ni plus ni moins.

Il ne faut pas oublier que l'Islam politique est un phénomène non pas uniquement social et culturel, mais aussi et surtout un phénomène médiatique. Il a exercé son influence sur les médias traditionnels et nouveaux, ainsi que les réseaux sociaux. Cette sphère médiatique peut prêter à illusion. Les médias ne reflètent pas toujours la réalité sur le terrain. Le discours médiatique de l'Islam politique a perdu de sa crédibilité et sa position politique s'est réduite lorsqu'il a été délaissé par les grandes puissances. Même si on relève que les dirigeants de l'internationale frériste continuent à bénéficier en Grande-Bretagne de certaines facilités qui leur permettent de s'organiser et de propager leurs discours depuis Londres.

L'Islam politique n'a pas d'avenir, sauf en tant que force conservatrice marginale dans la société. Beaucoup tablent



d'implosion sociale, parce qu'il n'est pas en mesure de relever les défis socioéconomiques qui se posent à la Tunisie.

Nous avons, d'un côté, une classe politique qui a failli et, de l'autre, une nouvelle classe politique qui n'a pas encore émergé pour répondre à ces défis. Il est vain de s'accrocher aux conditions formelles de la démocratie. J'ai bien indiqué dans un article publié au lendemain du 25 juillet dernier que c'est l'absence d'une culture démocratique qui est la cause de la crise actuelle.

La Tunisie s'achemine vers la refonte de son système politique. Que préconisez-vous à ce sujet ?

Si on voit ce qui se passe dans d'autres pays de différents continents, on constate qu'il y a un problème de crédibilité qui concerne toutes les structures traditionnelles de médiation, aussi bien les partis politiques que les syndicats et autres. Nous n'échappons pas à cette remise en question des corps intermédiaires. La mondialisation ne nous épargne pas d'être influencés par les mêmes tendances.

J'ai confiance en la capacité de la société civile tunisienne, malgré tout. Le fait que les femmes aujourd'hui participent aux activités diverses dans le domaine public et qu'elles soient sorties de leur condition d'antan, on ne peut plus revenir en arrière. On est en droit d'espérer que l'action citoyenne incite, ou au moins favorise, le courage escompté des autorités à affronter les lobbies qui se sont constitués ces dernières années.

Cela passe par l'application de la loi qui inclut la décision de mettre un terme au règne de l'impunité, une réforme fiscale plus équitable, et des options qui renouent avec la responsabilité de l'Etat dans des

sur son évolution en vertu de laquelle il passe du statut de secte religieuse et d'organisation idéologique au statut de parti politique strictosensu, à l'image des partis démocrates-chrétiens européens. Je ne le pense pas, car il ne peut pas évoluer dans ce sens sans se renier. C'est pour cela que je ne peux pas compter sur son évolution effective.

Si on admet que l'organisation sociale est la responsabilité exclusive des hommes, et donc la sécularisation du droit et le principe de son évolution en fonction des contextes historiques, on ne peut plus faire intervenir les catégories traditionnelles, figées du *Fiqh*, la jurisprudence islamique, et ses qualifications légales des actes humains. Or, les partis islamistes sont loin de l'admettre.

Comment concilier Islam et modernité ?

Repenser la pensée islamique est un projet de longue haleine et très difficile, en partie parce qu'il concerne un milliard et demi de musulmans, avec leurs conditions très diverses. A notre modeste niveau national, c'est à l'université de l'entreprendre. Il lui appartient de s'atteler à cette recherche en vue d'envisager les bases d'une religiosité qui s'adapte aux conditions nouvelles. Nous avons des décalages entre la réalité et les pratiques, ce qui entraîne beaucoup d'hypocrisie et même une certaine schizophrénie. On n'aura plus besoin de cette pudibonderie à laquelle on assiste actuellement. Beaucoup ressentent le besoin d'apparaître comme de bons musulmans. Ce qu'ils ne sont pas du tout, si on considère les valeurs auxquelles ils adhèrent. Cette nécessité de liberté d'expression, donc de moindre poids de la censure sociale et de la censure exercée par les religieux, est indispensable.

La liberté est à revendiquer non seulement auprès des dirigeants, mais également auprès de l'opinion publique, souvent influencée par certains discours qui puisent leur matière dans un passé mythifié.

secteurs vitaux comme l'enseignement et la recherche, la santé et le transport. L'Etat s'était désengagé de ses responsabilités. Il doit s'y réinvestir. Il ne pourra le faire que s'il affronte ces lobbies qui empêchent les choix fondamentaux. A titre d'exemple, les transports en commun doivent constituer une priorité. Si nous avons le courage politique, nous avons alors encore la possibilité de forger nous-mêmes nos propres solutions et non subir celles qu'on veut nous imposer.

Quelles solutions ?

On doit s'atteler à la réforme fiscale pour, également, endiguer le secteur informel qui cause beaucoup de dégâts. Une seule personne, quelles que soient sa volonté et sa capacité, ne saurait s'y mettre, même si elle est entourée d'une petite équipe. Le pays regorge de compétences. Il faut engager un débat et l'élargir. Ne pas le cantonner au niveau des juristes.

L'administration aussi à elle seule, même numérisée et modernisée, ne saurait faire face à tous les défis. La loi de finances 2022 l'a montré. Les fonctionnaires n'ont pas toute la vision nécessaire. De par leur formation et leur statut, ils exécutent des recettes, ils agissent en comptables, non en économistes, ni encore moins en politiques et en novateurs là où il faut de l'imagination.

L'autocratie ne peut mener qu'à l'impasse. Il ne s'agit pas d'une dictature, mais d'un système autocratique qui entend résoudre tous les problèmes. Il en sera incapable de toutes les façons.

Quel est d'après vous le régime politique le plus approprié à la Tunisie ?

L'origine des maux ne réside pas uniquement dans le système politique. La Grande-Bretagne n'a pas de Constitution, et pourtant elle fonctionne bien en tant que régime démocratique. Il y a des régimes non présidentiels, parlementaires ou d'assemblée et de grands partis, comme en Allemagne, qui réussissent bien, avec en plus d'une loi fondamentale, un parlement effectif, qui ne fonctionne pas comme une chambre d'enregistrement, mais







Le choix des lettres, de l'enseignement et de la recherche

En fait, en Première, l'année de préparation de la première partie du Baccalauréat, j'étais en section sciences, puis j'ai opté en terminale pour la section philo. Nombre de mes camarades de classe se sont destinés à la médecine ou au droit, voire à d'autres professions libérales. Je ne me voyais pas réclamer des honoraires, c'est ma nature. J'ai alors tout naturellement opté pour les lettres, et les lettres arabes. Cela me permettait d'accéder à des horizons beaucoup plus larges que ce que permettent en général les sciences dites exactes. En première année de licence, j'avais suivi les cours de propédeutique qui portaient sur la philosophie et la littérature française. Tout cela, je l'avais fait par pur plaisir et sans y être obligé. En outre, j'ai obtenu dans le cadre de ma licence en langue, littérature et civilisation arabes, un certificat d'études étrangères.

comme une institution législative à part entière. Ce système fonctionne parce qu'il y a une culture démocratique et de la discipline. Les grandes questions sont résolues par la négociation et le dialogue responsable.

Si une partie importante de la population n'y adhère pas, le système politique ne pourra pas fonctionner, qu'elle soit au pouvoir ou dans l'opposition. L'essentiel est que chaque partie de la population se sente représentée. L'existence d'un contre-pouvoir qui l'institutionnalise est une nécessité dans n'importe quel régime politique.

Reste l'adhésion aux valeurs de la démocratie. C'est là une question qui se résoudra avec le temps, et non par un coup de baguette magique à travers des décisions émanant d'un groupe particulier.

Y a-t-il un prérequis nécessaire ?

La culture démocratique suppose un nouveau lien social. Celui qui a prévalu sous Ben Ali était fondé sur l'obéissance et la peur. La révolution a rompu ce lien, mais à sa place, il n'y a pas eu un nouveau lien fondé sur la citoyenneté. Un citoyen est un homme libre et responsable. Tant que ce nouveau lien social n'est pas établi, il est nécessaire d'éviter les convulsions qui risquent de se produire.

Comment concevoir un système électoral efficient ?

Il n'y a pas de système électoral idéal. L'essentiel, c'est que les différentes catégories de la population se sentent représentées. En l'absence de partis structurés et représentatifs, on ne peut espérer un système électoral efficace. J'avais proposé, lors des débats en 2011, sur le décret-loi concernant le associations et les partis politiques, au sein de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, d'exiger un seuil minimum de 10 000 adhérents pour accorder le statut de parti politique à ceux qui postulent. C'était pour favoriser l'émergence, dans la pluralité, de partis structurés. Malheureusement, cette proposition n'a pas été entérinée, mais elle est encore envisageable.L

Je crois en la raison

Lorsqu'on demande à Abdelmadjid Charfi s'il continue à travailler sur les mêmes thématiques de la civilisation arabe et de la pensée islamique qu'il n'a cessé de développer au fil de ses publications, il nous répond par l'affirmative et nous explique le sens de sa démarche.

Oui, je continue dans ce sens. Je suis toujours conscient d'une chose : ne pas se limiter au point de vue exprimé dans les textes et s'ouvrir sur les approches portant sur l'homme et la société. On ne peut pas ne pas s'intéresser à la sociologie, à l'histoire, à l'anthropologie et autres disciplines modernes qui enrichissent la réflexion, pour ne pas être prisonnier des schémas de pensée classiques.

Si on veut réfléchir sérieusement sur les problèmes de société, y compris religieux, on doit être au courant des sujets en avance sur le temps, qui ouvrent des horizons insoupçonnés.

En même temps, il ne faut pas s'attarder sur les modes. Il y a des modes passagères. Il ne faut pas tomber dans le panneau des visions étriquées. Il faut reconnaître qu'il y a dans le passé, comme dans les études récentes, des aspects fondamentaux et des valeurs humaines à ne pas perdre de vue. A ce niveau, il n'y a pas de différence entre le passé et le présent.

Je reste convaincu de deux aspects fondamentaux. D'abord, le sens de l'histoire, et ensuite, la force du progrès humain. Je crois en la capacité d'une faculté malmenée qu'est la raison, la seule dont disposent les hommes pour se reprendre, se remettre en question, revenir sur les résultats auxquels elle aboutit à un certain stade de la réflexion, et s'ouvrir sur d'autres facultés comme l'imagination, le désir, l'amitié, l'amour, le respect de la nature, etc.

La raison n'a plus la cote aujourd'hui, alors que le siècle des Lumières a apporté des progrès indéniables. S'il y a eu des dérapages dans l'histoire du XXe siècle, comme les guerres et les massacres, c'est le produit d'autres attitudes «primitives» que la rationalité ne pouvait défendre.L





Professeur et fondateur du ciné-club à Gafsa

Nommé professeur au lycée Khaznadar en 1963, j'ai eu la surprise d'apprendre à la fin de l'année que j'étais affecté à Gafsa, sans l'avoir demandé. Je suis allé voir le sous-chef de service concerné au ministère de l'Éducation pour m'en enquérir. Il m'a expliqué qu'on avait besoin d'un professeur licencié pour les classes terminales en vue de préparer, pour la première fois au lycée de Gafsa, les élèves aux examens du Bac probatoire puis du Baccalauréat. J'ai accepté en demandant que cette affectation ne se prolonge pas au-delà de deux ans et qu'après je retrouverai mon poste à Khaznadar.

En fait, ce furent deux années merveilleuses (1964-1966) dont je garde un très bon souvenir. Les élèves étaient d'un bon niveau et ont pu tirer profit de ces deux années. La plupart ont réussi le bac, poussé loin leurs études supérieures et accédé à de bonnes carrières.

Féru de cinéma sous l'influence de mon professeur au Lycée de garçons de Sfax, Taher Cheriaa, qui avait fondé le ciné-club des jeunes, j'ai pu apprécier l'importance de pareille initiative. D'abord pour découvrir les chefs-d'œuvre du septième art, mais aussi pour s'initier, à travers des discussions qui suivaient les projections, au débat et à l'analyse. Étudiant à Tunis, je fréquentais la cinémathèque alors installée avenue Habib-Thameur, à l'annexe du Lycée Carnot, aujourd'hui Lycée Bourguiba.

A Gafsa, j'ai eu l'idée de fonder, avec des collègues enseignants tunisiens et coopérants étrangers, un ciné-club. N'étant pas particulièrement spécialisé, je devais me rendre fréquemment à Tunis me documenter sur les films et chercher des revues de cinéma.

La qualité des échanges lors des discussions était très importante. Les élèves réagissaient de manière spontanée. Il fallait leur expliquer le contexte, certains détails dans le scénario, le jeu des acteurs, et autres caractéristiques techniques.

J'ai dû suivre un stage à Tunis et un deuxième en France, à Marly-le-Roi, dans la banlieue parisienne, pour l'animation des ciné-clubs. C'était très enrichissant. Jacques Rivière avait à l'époque réalisé son film *La Religieuse* à partir de l'œuvre de Diderot. Le film était censuré, mais nous avons eu le privilège de le visionner en sa présence, ainsi que divers autres films, en particulier ceux du cinéaste danois Carl Dreyer et toute l'œuvre de John Ford.

Ce voyage en France ne fut pas le seul, j'ai effectué également à cette époque d'autres voyages en Europe me permettant d'aller dans des auberges de jeunesse, de rencontrer des jeunes de divers pays et de parcourir plusieurs pays en auto-stop.

Un nouveau livre : les fausses évidences dans la pensée islamique

Je viens de remettre le texte d'un nouvel ouvrage, en langue arabe, sur les fausses évidences dans la pensée islamique, sous le titre de البداهات الزائفة في الفكر الاسلامي. Je l'avais commencé avant la prise de mes fonctions, en 2016, à la tête de Beit al Hikma. Libéré de ma charge, cinq ans après, je l'ai repris. Ce n'est pas un ouvrage d'érudition, mais de clarification. De nombreux thèmes ont en effet besoin d'être expliqués et analysés.

Il y a une étape importante à accomplir pour la réforme du système éducatif et du discours courant sur l'islam, avec la production d'ouvrages devant servir de référence dans diverses disciplines, comme l'éducation religieuse. J'essaye d'y contribuer en fournissant des textes adaptés à tous les niveaux de l'enseignement. On a besoin d'autres alternatives à celle traditionnelle.





Ce que j'en ai le plus retenu

Quels souvenirs garde aujourd'hui Abdelmajid Charfi de sa participation au Conseil économique et social, à la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution et à la Commission des libertés individuelles et de l'égalité (Colibe) ? Et quel bilan dresse-t-il de son mandat à la tête de Beit al Hikma ?









Le Conseil économique et social (1993-1997)

C'est une expérience enrichissante, surtout au début de mon mandat : des voix diverses et dissonantes, des analyses intéressantes... Mais, à la fin, je me suis retrouvé non pas seul, mais très minoritaire. Un climat de peur était instauré, empêchant d'exprimer librement ses opinions. Le conseil était dévoyé...

La Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique (2011)

C'est pour moi le jour où a été adoptée la parité entre hommes et femmes dans l'établissement des listes de candidature aux élections. Je le considère comme un grand acquis, surtout que des amies modernistes étaient contre cette disposition par crainte d'être submergées par des femmes nahdhaouies. Pour moi, le principe doit être inscrit même si, au départ, il pourrait favoriser certaines candidates.

Je suis assez peu sensible à la politique politicienne. Ce qui m'intéresse, ce sont les grands choix de société.

La Commission des libertés individuelles et de l'égalité (Colibe-2017)

Ce qui est positif, c'est que le rapport portant les propositions a soulevé un large débat sociétal, et qu'il n'a pas été rejeté formellement. Il reste en instance. Les recommandations incluses dans ce rapport verront le jour lorsque les conditions seront propices.

Beit al Hikma (2016-2020)

Ce n'est pas à moi de faire le bilan... J'ai trouvé une structure qui ne fonctionnait pas encore convenablement. Le conseil scientifique était constitué, je l'ai élargi. J'ai établi un manuel de procédures et initié tous les fonctionnaires à l'informatique. Mon devoir était d'animer la structure comme une académie de niveau reconnu. Je m'y suis attelé avec mes collègues, et aujourd'hui l'académie est reconnue aussi bien dans les pays occidentaux qu'en Afrique et dans le monde arabe.

Le meilleur souvenir que j'en garde, c'est peut-être l'institution d'un prix jeune chercheur. Cela donne au chercheur confiance en lui-même et, aussi, l'incite à aller encore plus de l'avant, auréolé de cette distinction.

SSANGYONG

DRIVE THE NEW MUSSO



GARANTIE 3 ANS OU 100 000 km

The very new ***PICK UP***

MUSSO

SsangYongTunisie.Officielle

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS
Rte de Sousse, GP1 km7- 2033 Megrine
Tél: (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax: (+216) 71 425 253

SOUSSE
Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél: (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax: (+216) 73 343 233

SFAX
Rte de Gabès, bvd de l'environnement, km 2,5 - Sfax
Tél: (+216) 70 130 020
Fax: (+216) 74 281 020

GABÈS
Rte de Tunis km 1 BP 6001 - 31 Hached Gabès
Tél: (+216) 70 130 090
Fax: (+216) 75 274 151

BH ASSURANCE

VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC L'ASSISTANCE VOYAGE VIA WININTI

100% en ligne | Payez sur Wininti | Votre protection en quelques clics

- **SOUSCRIVEZ EN LIGNE** SANS AVOIR À VOUS DÉPLACER
- **IMPRIMEZ VOTRE ATTESTATION** DEPUIS L'ESPACE WININTI



wininti by BH ASSURANCE

https://bit.ly/wininti

Parcours en bref

- Né le 24 janvier 1942 à Sfax
- Titulaire de l'Ordre du mérite de l'éducation et de l'Ordre de la République
- Membre des académies tunisienne, jordanienne, d'Espagne et de l'Ouzbékistan

Diplômes et titres

- Licence, Tunis 1963
- Agrégation, 1er, Paris 1969
- Doctorat ès lettres, mention Très Honorable, Tunis 1982

Principales fonctions

- Professeur aux lycées Khaznadar-Tunis (1963-1964 et 1966-1968) et de Gafsa (1964-1966)
- Professeur de civilisation arabe et de pensée islamique à l'École normale supérieure (ENS) de Tunis, à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Tunis, puis à l'Université de Manouba, faculté de Lettres, 1969 -2002
- Directeur du département d'arabe à l'ENS de Tunis: 1977
- Doyen de la faculté de Lettres et Sciences humaines de Tunis : 1983-1986
- Chargé de mission au ministère de l'Enseignement supérieur : 1988-1989
- Président du jury d'agrégation d'arabe : 1995 - 1998
- Membre du Conseil économique et social : 1993 - 1997
- Titulaire de la Chaire Unesco de religions comparées: 1999-2003
- Fellow au Wissenschaftskolleg zu Berlin: 1999-2000
- Membre de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique (2011)
- Président de l'Académie Beit al Hikma : 2016-2021
- Membre de la Commission des libertés individuelles et de l'égalité (Colibe) : 2017
- Professeur invité dans les universités de Paris (EPHE, Paris IV), Lyon II, Rome (Sapienza, PISAI), Berlin (Frei Universität), Leiden, Genève
- Membre du comité de rédaction des revues : *IBLA* (Tunis), *Islamochristiana* (Rome), *Revue Arabe des Droits de l'Homme* (Tunis), *Prologues, Études maghrébines* (Casablanca)
- Directeur de la collection «Ma'âlim al Hadâtha» à Sud Éditions, Tunis.

Publications

Auteur de 16 publications sous forme d'ouvrages, ainsi que de dizaines d'articles en arabe et en français dans des revues, des journaux et des ouvrages collectifs



Kamel Feki

Le super-gouverneur de la capitale

Des visages neufs se hissent aux commandes. Ils sont déterminés à assurer. Même si le contexte est très difficile. Portrait de Kamel Feki, nouveau gouverneur de Tunis, lancé dès le premier jour au cœur d'un grand tumulte.

Un juriste, haut fonctionnaire du Contrôle des impôts et dirigeant syndical peu connu nommé gouverneur de la capitale, Tunis? La surprise est totale, sauf pour ceux qui œuvrent dans le sillage du président Kaïs Saïed. Kamel Feki est en effet une figure de proue de la mouvance qui milite de longue date à ses côtés pour une « Tunisie libre ». Dans le vaste bureau au troisième étage de l'immeuble historique qui avait longtemps abrité la direction générale de la STB, avenue Habib-Thameur, avant d'accueillir le siège du gouvernorat, il officie en maître des lieux comme s'il s'y était investi de longue date. *«Sa proximité du chef de l'Etat et sa symbiose avec le ministre de l'Intérieur, en plus de son caractère déterminé et de sa vaste culture politique, font de lui un super-gouverneur de Tunis, le cœur battant du pays»*, relève un observateur averti.

Un disciple de longue date

Grand de taille, une calvitie naissante encadrée par une chevelure abondante et des moustaches poivre et sel touffues: Kamel Feki épouse l'uniforme du corps. Par son discours, aussi, de syndicaliste et de militant de la société civile. A 57 ans, cet ancien secrétaire général du puissant syndicat du Contrôle des impôts est un disciple du président Kaïs Saïed ; son compagnon de route depuis des années. Leurs liens se sont tissés dès sa première année à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis. L'étudiant Feki était fort intéressé par les conférences que donnait ici et là par le professeur Saïed et ses idées. Il n'était pas le seul : sa camarade d'université et de lutte, Sonia Charbati, qui deviendra son épouse, également. Depuis lors, leurs relations ne se sont guère interrompues, pour s'intensifier dès le mois de décembre 2010. La révolution leur offrira l'occasion de développer avec Kaïs Saïed leurs analyses et de proclamer leurs idées.

Son ADN déterminant

Kamel Feki ne fait qu'accomplir une trajectoire amorcée depuis sa prime jeunesse. Avant-dernier enfant d'une fratrie de neuf frères et sœur, fils de boulanger respectable de Sfax, il avait poursuivi ses études secondaires au Lycée du 15-Novembre, dirigé par le charismatique Ahmed Zghal. L'établissement était rendu célèbre par la rigueur du proviseur et des enseignants, la qualité des enseignements et le foisonnement des idées pluralistes ouvertes sur tous les courants. Le mouvement lycéen y était très intense: Kamel Feki s'investissait dans les débats. *«Ce fut une gestation merveilleuse, nous confie-t-il. J'y ai puisé des fondements qui me guideront dans mon cheminement.»* Son ADN.

«Inscrit en 1983 à la faculté de Droit, poursuit-il, *j'ai plongé dans un mouvement estudiantin très animé, marqué par de vives luttes idéologiques, politiques et sociales. Ce contexte nous apprend à confronter nos idées avec la réalité, tout en tenant compte de divers courants de pensée nationaliste, nassérien, islamiste, de gauche et autres. Sans pour autant oublier nos racines tunisiennes profondes. C'est ce qui d'ailleurs caractérise les Tunisiens tant dans leur pensée que dans leur discours.»*





Pour financer ses études, Kamel Feki, qui a toujours travaillé, depuis son jeune âge, durant les vacances, obtiendra à Tunis un emploi saisonnier chez un agent général d'assurance. Il apprendra vite le traitement des dossiers des sinistres et ceux de production de polices, ce qui le rendra sollicité par divers autres agents généraux. Le temps de réussir en 1992 un concours de recrutement ouvert par le ministère des Finances et de boucler sa maîtrise en droit privé. Mettant le pied à l'étrier en tant qu'attaché d'inspection, il était affecté au Contrôle des impôts et gravira, un à un, les échelons. Promu sous-directeur et chef du bureau de contrôle pour le district de Tunis, le hasard voudra que ses bureaux se trouvent à quelques pas de l'actuel siège du gouvernorat de Tunis, avenue Habib- Thameur...

Une nouvelle brèche inédite s'ouvre dans l'histoire

Engagé dans l'action syndicale, Kamel Feki sera élu en 2011 secrétaire général du syndicat du Contrôle des impôts et reconduit dans ses fonctions jusqu'en 2017. «*Ce fut une période très intense, dans un contexte très animé sur tous les fronts,* nous dit-il. *Mon soutien à la révolution du 17 décembre 2010*



ne pouvait être que plein et entier, poursuit-il, tant je suis acquis aux causes équitables et aux mouvements sociaux. Le premier enseignement tiré, c'est qu'une nouvelle brèche s'ouvre dans l'histoire, d'une façon inédite et exceptionnelle.»

Kamel Feki n'est encarté dans aucun parti politique. S'il s'était engagé dans des actions militantes, il s'est toujours abstenu d'adhérer à un parti, préférant garder son indépendance. «*Je connaissais le président Kaïs Saïed depuis longtemps, en tant que professeur de droit dont je prisais les conférences et les publications,* dit-il. *Nos échanges se sont depuis lors poursuivis pour s'intensifier dès 2011, dans une relation militante à travers diverses enceintes animées par la coalition de ceux qui partagent des idées fortes à même de conduire le mouvement de pensée.»*

«*Nous nous sommes employés à partager nos lectures de la situation et formuler des propositions devant forger le projet d'une Tunisie libre, poursuit Kamel Feki. Un projet rassembleur, issu d'une vision d'avenir et fondé sur un ensemble de convictions et d'idées innovantes. Nous sommes convaincus que nous vivons une révolution avérée nécessaire, sans précédent dans l'histoire qui échappe aux schémas classiques des révolutions dans le monde et qui n'a pas tranché les questions politiques essentielles. La question de la représentation était particulièrement posée et nous avons appelé à un mode de scrutin uninominal, en votant pour un seul candidat par circonscription électorale. Le projet politique porté par le président Kaïs Saïed y répond parfaitement, comme il l'avait écrit au lendemain de la révolution. En fait, sa lecture repose sur l'analyse continue du mouvement social dans sa trajectoire historique et ses revendications. C'est ce qui a constitué la base du projet de reconstruction, allant de la base au sommet.»*

Pour Kamel Feki, l'essence du projet du président Saïed avait été énoncée dans son discours d'investiture prononcé le 23 octobre 2019, à l'ARP, pour s'affirmer lors de ses déclarations successives. «*La situation aujourd'hui,* dit-il, *est très particulière et nous devons tous nous mettre à la disposition du chef de l'Etat pour l'accomplissement des objectifs fixés. La Tunisie poursuivra son cheminement sur la voie tracée et l'année 2022 sera une année de prospérité et de réalisation des ambitions exprimées par les Tunisiens, notamment les jeunes. Cela exige de nous tous plus de cohésion nationale, au-delà de nos appartenances idéologiques ou politiques.»*

Décider avec courage, en toute responsabilité

Fort de cet engagement aux côtés du président Saïed, Kamel Feki n'a pas été surpris par sa nomination en tant que gouverneur de Tunis. «*Quelle que soit l'ampleur de la mission,* affirme-t-il, *il faut l'accomplir par le travail, le climat de confiance à instaurer au sein des équipes, l'activation de toutes les attributions et la prise de décision avec courage et responsabilité. Il s'agit aussi de lever tous les obstacles qui accablaient les structures administratives régionales et relancer tous les projets à l'arrêt. C'est un autre mode de management de la chose publique».*

Y avait-il été préparé ? «*Lorsqu'on a été syndicaliste, investi dans les mouvements sociaux et suivant de près l'évolution de la vie publique, on acquiert une bonne connaissance du fonctionnement des différents rouages de l'Etat,* ajoute-t-il. *Une fois la voie tracée et le cap fixé, il s'agit d'y aller en toute conviction et responsabilité. Dès le premier jour en tant que gouverneur de Tunis, et malgré la complexité de la situation, je me suis senti parfaitement à l'aise dans l'exercice de mes nouvelles fonctions. C'est une période certes difficile et pleine de défis, mais exaltante. La détermination et le sens de l'Etat sont d'un grand réconfort. Mon vœu est de voir s'instaurer des débats sociétaux sereins et de haut niveau pour converger ensemble vers l'intérêt national.»*

Pas facile d'être gouverneur par les temps qui courent. Et qui plus est de la capitale. Il doit assurer.

جيبهم لـATB
إربح و ربّحهم!

DES GRATUITÉS ET DES CADEAUX VOUS ATTENDENT !



PROGRAMME DE PARRAINAGE

ATB
البنك العربي لتونس

@ArabTunisianBank
www.atb.tn
N° Centre de la Relation Client : 70 026 267

TÜVRheinland CERTIFIED
MSI 20000

Marwa Jabou Bessadok

Une jeune diplomate à Carthage

Une bonne recrue à la cellule diplomatique de la présidence de la République : Marwa Jabou Bessadok, une jeune et brillante diplomate, arrive directement de notre ambassade au Canada. Elle apporte une énergie débordante, la pratique courante de pas moins de six langues, la maîtrise du digital et l'ambition de servir. Handballeuse (Club Africain), impliquée dans la francophonie et les questions européennes, intéressée par les nouveaux défis civilisationnels, sécuritaires et sociétaux, cette mère de deux enfants est déterminée à réussir.

Lycée pilote Bourguiba de Tunis, maîtrise en droit obtenue à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis et mastère à l'Université Saint-Paul à Ottawa, Marwa Jabou Bessadok aligne une bonne formation. Admise au concours d'entrée aux Affaires étrangères, Marwa Jabou Bessadok poursuivra ses études spécialisées à l'Institut diplomatique (2012-2013) avant d'être affectée à la Direction générale des organisations et conférences internationales (Dgoci), dirigée par l'ambassadrice Holla Bachtobji. Deux ans après, elle est appelée au cabinet du ministre (2015- 2016) puis sera nommée en août 2016 à l'ambassade de Tunisie à Ottawa. Ses supérieurs, comme ses collègues, voient en elle *«l'un des espoirs de la diplomatie tunisienne, reflétant une bonne image de la femme tunisienne, débordante d'énergie et parfaitement intégrée dans le nouveau monde et ses réseaux sociaux.»*



L'Europe, la Francophonie et plus...

Le contact facile et le sens de la communication, la nouvelle recrue du staff présidentiel a plus d'une corde à son arc. Etudiante, elle s'était engagée aux côtés de feu Issam Khemakhem au sein de l'association Meut Tunisia et sera élue secrétaire générale du Conseil de l'Europe du Model European Union Tunisia 2012. Admise à l'école d'été de la Francophonie organisée en Tunisie en 2010, elle a eu l'occasion d'interagir avec des jeunes venus de tous les pays francophones. A la fin de la session, Marwa Jabbou Bessadok a été sélectionnée pour représenter l'Afrique du Nord au XIIIe Sommet de la Francophonie tenu à Montreux (Suisse) du 23 au 24 octobre 2010.

Dès ses premiers pas dans la carrière diplomatique, elle a eu l'occasion de faire partie de la délégation tunisienne dans de nombreuses rencontres internationales et de prendre part à des séminaires relatifs aux nouveaux défis sécuritaires qui se posent de par le monde, qu'il s'agisse du radicalisme, du contre-discours, du terrorisme et autres.

Son affectation au Canada sera mise à profit sur le plan académique. C'est ainsi qu'elle s'est inscrite en mastère études des conflits

à l'Université Saint-Paul, à Ottawa. Le journal interne de l'université a salué sa réussite en soulignant sa détermination. «Marwa a été attirée par le programme d'études sur les conflits de l'Université Saint-Paul, y lit-on, car elle souhaitait approfondir ses connaissances sur la violence structurelle à l'égard des femmes et comprendre les liens entre les comportements humains, les conflits et la violence. Elle s'est fixé un objectif : *«apporter [sa] contribution à la résolution et à la transformation des conflits pour faire du monde un endroit plus pacifique et plus équitable.»*

Elle a passé ses examens alors qu'elle était enceinte de neuf mois et a repris ses études deux semaines après la naissance de sa fille, car dans son esprit, rien ne devait l'empêcher d'atteindre son objectif - même lorsque, en plein hiver, elle a dû se faire opérer du genou. Se jurant de terminer le semestre, elle est venue en classe avec des béquilles. Pour l'aider, ses cours ont lieu dans les salles de classe du rez-de-chaussée. Manifestement, rien ne pouvait entraver sa détermination. Son mari et sa mère ont soutenu sa réussite, et ses enfants ont été sa source d'inspiration. Elle a également trouvé beaucoup de compréhension parmi ses professeurs et ses camarades de classe - tout l'encouragement nécessaire au travail d'équipe. Le sentiment qui décrit le mieux ce qu'elle ressent, maintenant qu'elle a obtenu son diplôme, serait la fierté, avec une pointe de soulagement ! Ce furent trois années très chargées, mais comme le dit Marwa : *«Quand on a un rêve, il faut s'y accrocher !»*.



Infos

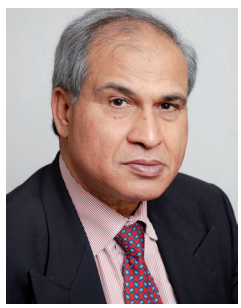
- Membre de la délégation tunisienne, visite du RICU Home Office Counter-Discourse Center. Londres, du 9 au 12 mars 2016.
- Membre organisateur de l'atelier « Contre-Discours « en partenariat avec l'ambassade britannique en Tunisie, 4-5 mars 2016.
- Formation en collaboration avec l'ambassade des États-Unis : Cours sur l'intégration des stratégies antiterroristes au niveau national, 8-12 février 2016.
- Membre organisateur de l'atelier « La mise en œuvre du Pilier III de la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme : la poursuite, l'application de la nouvelle législation antiterroriste en République tunisienne : assurer l''efficacité du système tout en garantissant l'Etat de droit et les droits de l'homme «(Onudc et MAE), 19-21 janvier 2016.
- Membre de la délégation tunisienne pour une réunion conjointe sur les combattants terroristes étrangers (FTF) - rapport au Forum mondial contre le terrorisme (Gctf), ainsi que les membres de la coalition ad hoc contre Daesh, La Haye 11 janvier 2016.
- Membre de la délégation tunisienne pour un projet «Counter-speech» dans le cadre de la mise en œuvre du pilier 1 Prévention de la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, Washington, 14-18 décembre 2015.
- Conférence sur « l'utilisation d'Internet à des fins terroristes « organisée par l'Osce en partenariat avec l'IIJ, Malte 2-3 décembre 2015.
- Réunion d'experts de l'Onudc sur la «mise en œuvre de réponses efficaces de la justice pénale aux crimes liés au terrorisme violent», Vienne 16-18 novembre 2015.

عام جديد مع بعضنا
على فرد ثنيّة



Agil

Mode de scrutin aux législatives, circonscriptions et ratio électif



• Par Habib Touhami

Il semble que la proportionnelle de listes aux élections législatives tunisiennes ait vécu et que bientôt elle laissera la place au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Ce ne serait évidemment pas la fin de l'instabilité politique et de la carence du pouvoir exécutif comme beaucoup le croient, mais ce serait un coup sévère porté au régime des partis. En imposant dans des conditions suspectes le scrutin de liste à la proportionnelle intégrale aux plus forts restes aux élections législatives de 2011, la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique a lourdement fauté n'ayant pas pris la juste mesure de l'impact du mode de scrutin sur le régime politique.

Tout régime politique démocratique est théoriquement modelé par la Constitution en vigueur, mais il est modelé aussi par le mode de scrutin aux élections législatives dans la mesure où la formule électorale modèle le système partisan et que celui-ci modèle le profil du personnel politique et par là même les us et coutumes des alliances politiques contractées. Ce modelage, croisé au demeurant, n'est pas systématique ou uniforme, mais faute de le prendre en considération, la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique a grandement participé à la mise en place d'une configuration partisane dont la conduite tient plus des organisations claniques et mafiosiques que des organisations politiques en démocratie.

Certes, il fallait donner en début de parcours leurs chances aux petits partis politiques de figurer parmi les Constituants et de s'assurer ainsi contre la domination d'un seul parti à la Constituante, mais pas à ce prix. En vendant l'idée que la proportionnelle de listes constitue le seul moyen d'y parvenir, la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique s'est trompée et a trompé les Tunisiens. Si ces faits sont rappelés ici, c'est pour souligner la dangerosité du juridisme quand il est laissé seul à décider de la destinée d'une Nation et pour avertir que l'adoption d'un scrutin majoritaire uninominal à deux tours ne réglera pas d'un coup tous les problèmes du pays puisque ce mode aura, lui aussi, des conséquences, bonnes ou mauvaises, sur la configuration partisane et la carte politique et électorale.

En tout état de cause, le scrutin uninominal majoritaire à deux tours constitue un mode de scrutin relativement simple comparé à la proportionnelle de listes. Il s'agit en somme de voter à la majorité absolue (au premier tour) ou relative (au second tour) en faveur d'une personne «*en chair et en os*» bien que se profile derrière tout candidat un parti politique ou des ambitions personnelles réfrénées. Il faut espérer que cela rende les députés moins aux ordres des officines et plus en accord avec l'intérêt général. Il faut espérer aussi que cela initie la population tunisienne à accepter le fait majoritaire en démocratie. Au fond, ce sera là l'enjeu « collatéral » du passage d'un mode de scrutin à un autre.

Carte électorale et ratio électif : situation actuelle

Le territoire national est subdivisé depuis 2011 en 27 circonscriptions électorales, une pour chaque gouvernorat, hormis les gouvernorats les plus peuplés, à savoir Tunis, Sfax et Nabeul, dotés de deux circonscriptions chacune. Quant aux Tunisiens à l'étranger, ils ont droit à six circonscriptions dont deux pour la France. Le nombre total de représentants du peuple a été fixé à 217 dont 18 représentent les Tunisiens à l'étranger. En 2011, le ratio habitant pour un seul député s'est élevé à 53,6 mille habitants en moyenne pour le territoire national et 55,6 mille environ pour les Tunisiens à l'étranger.

Circonscriptions électorales et nombre de députés (Pop et ratio en 1000)

	Circonsc.	Sièges	Par Gouver.	Pop 2019	Ratio/El2019	Pop2011	Ratio/El2011
Tunis I	1	9	17	1073,1	63,1	1036,5	61,0
Tunis II	1	8					
Ariana	1	8	8	655,5	81,9	528,4	66,1
Ben Arous	1	10	10	703,2	70,3	593,3	59,3
Manouba	1	7	7	416,7	59,5	366,7	52,4
Nabeul I	1	7	13	854,2	65,7	760,3	58,5
Nabeul II	1	6					
Zaghouan	1	5	5	188,0	37,6	172,4	34,5
Bizerte	1	9	9	593,0	65,9	555,9	61,8
Béja	1	6	6	307,3	51,2	304,6	50,8
Jendouba	1	8	8	404,1	50,5	407,8	51,0
Le Kef	1	6	6	246,7	41,1	249,0	41,5
Siliana	1	6	6	227,6	37,9	227,4	37,9
Sousse	1	10	10	737,0	73,7	635,1	63,5
Monastir	1	9	9	597,8	66,4	520,6	57,8
Mahdia	1	8	8	439,9	55,0	401,6	50,2
Sfax I	1	8	16	1013,0	63,3	926,4	57,9
Sfax II	1	8					
Kairouan	1	9	9	592,9	65,9	564,7	62,7
Kasserine	1	8	8	458,2	57,3	432,1	54,0
Sidi Bouzid	1	8	8	452,4	56,6	420,3	52,5
Gabès	1	7	7	399,9	57,1	365,4	52,2
Médenine	1	9	9	513,1	57,0	466,0	51,8
Tataouine	1	4	4	151,0	37,8	148,1	37,0
Gafsa	1	7	7	351,4	50,2	334,1	47,7
Tozeur	1	4	4	114,5	28,6	104,9	26,2
Kébili	1	5	5	168,0	33,6	153,1	30,6
Sous-total I	27	199	199	11658,5	58,6	10674,7	53,6
France I	1	5					
France II	1	5					
Italie	1	3					
Allemagne	1	1					
Amériques/ Reste Europe	1	2					
Monde arabe/ Reste Monde	1	2					
Sous-total II	**6**	**18**					
Total général	**33**	**217**					

A l'évidence, certains gouvernorats ont été mieux dotés en députés que d'autres. C'est le cas des gouvernorats de Tozeur, Kébili, Tataouine, Zaghouan, Le Kef ou Siliana. Si l'on tient compte de la seule démographie, on remarque que le gouvernorat de l'Ariana par exemple est moins doté. En 2011, le ratio électif oscillait entre 26,2 mille dans le gouvernorat de Tozeur et 66,1 mille dans le gouvernorat de l'Ariana. En 2019, ce même ratio oscillait entre 81,9 mille à l'Ariana et 28,6 mille à Tozeur. Des écarts de ce type existent dans certains pays mais ils atteignent rarement une telle amplitude. En se référant à la moyenne nationale aussi bien en 2011 (53,6 mille) qu'en 2019 (58,6 mille), on est obligé de convenir que certains gouvernorats sont surreprésentés alors que d'autres sont sous-représentés.

Cette imparfaite égalité de la population tunisienne devant le suffrage universel pose un problème de fond en ce sens qu'elle n'est justifiée ni au regard de la démographie, ni au regard de la dispersion de la population ni même au regard de certaines spécificités régionales, qu'elles soient d'ordre naturel, économique ou politique.

Comparé au même ratio relevé dans certains pays étrangers, le ratio du nombre d'habitants pour un député à l'intérieur du territoire tunisien se situe à un niveau supérieur à celui constaté en Suède, en Croatie ou en Grèce ; inférieur à celui constaté au Maroc, en Algérie, en France ou en Italie. Il est toutefois nécessaire de souligner que toute comparaison internationale dans ce domaine a ses limites. Bien des différences existent en effet entre pays selon l'histoire, la géographie ou certaines considérations politiques, religieuses ou ethniques. Le ratio électif en Tunisie se situe malgré tout dans la moyenne des pays à démographie comparable.

BH | INVEST للإستثمار

NOTRE NOUVELLE PLATEFORME INNOVANTE & TECHNOLOGIQUE POUR MIEUX VOUS SERVIR



BH GROUP

www.bhinvest.com.tn

Nombre d'habitants pour un seul député en moyenne

	Pop en mille	Députés	Ratio
Croatie	4 484	151	29,7
Irlande	4 671	166	28,1
Slovaquie	5 483	150	36,6
Autriche	8 222	183	44,9
Suède	9 724	349	27,9
Hongrie	9 919	199	49,8
Belgique	10 449	150	69,7
Grèce	10 776	300	35,9
Portugal	11 859	230	51,6
Pays-Bas	16 731	150	111,5
Pologne	37 748	460	82,1
Espagne	47 021	350	134,3
Italie	61 482	630	97,6
RU	62 349	650	95,9
France	65 631	577	113,7
Allemagne	81 147	709	114,5
USA	329500	435	757,0
Inde	1380000	543	2541
Maroc	36910	395	93,4
Liban	6825	128	53,3
Egypte	102300	596	171,6
Afrique du Sud	59310	400	148,3
Algérie	43850	407	107,7

Impacts attendus du scrutin majoritaire uninominal à deux tours sur la carte électorale

Dans un scrutin majoritaire uninominal à deux tours, le nombre de députés correspond a priori au nombre de circonscriptions électorales à moins d'introduire dans le système électoral une dose de proportionnelle à l'échelle nationale. Il s'agit pour l'heure de passer de 27 circonscriptions (la représentation des Tunisiens à l'étranger doit être traitée à part) à X circonscriptions selon le ratio électif retenu (nombre d'habitants pour un seul député).

Normativement, le nombre de députés à l'intérieur du pays pourrait passer globalement de 117 à 214 selon le ratio électif (sans ajustement). Comme l'indique le tableau ci-dessous, ce sont les gouvernorats les plus peuplés qui seraient les plus perdants au cas où on passerait de 100 000 habitants pour un député à 55 000 puisque le nombre de leurs députés sera pratiquement divisé par deux. Mais ce type d'approche n'a pas beaucoup de sens, d'autant que sur le plan politique, le scrutin majoritaire uninominal à deux tours aura tendance à amoindrir la représentation de la minorité et à amplifier celle de la majorité.

Nombre de députés par gouvernorat selon le ratio électif (population en 1000)

	Pop2020	Pour 100 mil	Pour 90mil	Pour 80mil	Pour 75mil	Pour 60mil	Pour 55 mil
Tunis	1075,1	11	12	13	14	18	20
Ariana	663,9	7	7	8	9	11	12
Ben Arous	711,7	7	8	9	9	12	13
Manouba	421,2	4	5	5	6	7	8
Nabeul	862,8	9	10	11	12	14	16
Zaghouan	189,5	2	2	2	3	3	3
Bizerte	596,3	6	7	7	8	10	11
Béja	308,0	3	3	4	4	5	6
Jendouba	404,8	4	4	5	5	7	7
Le Kef	247,3	2	3	3	3	4	4
Siliana	228,4	2	3	3	3	4	4
Sousse	744,6	7	8	9	10	12	14
Monastir	603,7	6	7	8	8	10	11
Mahdia	443,9	4	5	6	6	7	8
Sfax	1020,2	10	11	13	14	17	19
Kairouan	597,3	6	7	7	8	10	11
Kasserine	461,6	5	5	6	6	8	8
Sidi Bouzid	455,9	5	5	6	6	8	8
Gabès	403,4	4	4	5	5	7	7
Médenine	517,3	5	6	6	7	9	9
Tataouine	151,6	2	2	2	2	3	3
Gafsa	353,4	4	4	4	5	6	6
Tozeur	115,3	1	1	1	2	2	2
Kébili	169,7	2	2	2	2	3	3
Total	**11746,9**	**117**	**131**	**147**	**157**	**196**	**214**

Le choix du ratio électif est évidemment capital pour déterminer le nombre global de députés dans le futur parlement. Ce choix est de nature politique et non de nature démographique même s'il faut tenir compte de la démographie pour l'arrêter au niveau où il doit être. Deux questions essentielles se posent alors. Doit-on revoir le découpage actuel du territoire en gouvernorats afin d'équilibrer démographiquement les futures circonscriptions électorales ou y accepter un déséquilibre à la condition de le maintenir dans une marge raisonnable? Doit-on réduire le nombre de députés dans le futur parlement tunisien ?

La technologie Whirlpool pour votre bien-être

Gagnez du temps grâce au cycle FreshCare



APPEL GRATUIT
CONTACTEZ NOUS :
N° Vert 80 100 003

facebook.com/whirlpool.Tunisie
cdcd.com.tn
whirlpooltunisie.com

Whirlpool
LE SENS DE L'ESSENTIEL

PUBLICIS IMPACT

J'aime

LA GAMME DE PRODUITS DE QUALITÉ

DÉVELOPPÉE PAR LES EXPERTS



أعزّ حاجة عندك ... كلّ يوم

Pour de multiples raisons, le découpage actuel du territoire national en gouvernorats ne doit pas être touché même si la situation particulière de certains gouvernorats pose problème. Si un jour la question se pose, on doit pouvoir y répondre à l'occasion du redécoupage du territoire national en grandes régions économiques. Quant au nombre de députés dans le futur parlement, tout incite à sa réduction: coût, efficacité, fluidité du travail législatif et de contrôle, etc. Malgré tout, d'autres arguments militent pour son maintien à son niveau actuel. En tout état de cause, si la décision est prise en faveur de la réduction, elle ne doit en aucun cas l'être sous l'emprise de l'antiparlementarisme ambiant actuel.

Aucun mode de scrutin ne saurait remplir toutes les cases ou satisfaire toutes les parties. Néanmoins, le scrutin majoritaire uninominal à deux tours a l'avantage de la simplicité par rapport à la complexité rebutante de la proportionnelle de listes. Une part de l'abstention aux législatives lui est d'ailleurs due. Il incitera de surcroît au regroupement des partis politiques et des familles de pensée sur une base plus claire et aura tendance à rendre la majorité parlementaire moins friable. Naturellement, ce mode peut amplifier le poids des vainqueurs et amoindrir le poids des vaincus. Mais ce problème pourrait être résolu, soit par l'introduction d'une dose de proportionnelle à l'échelle nationale, soit par un bicamérisme dans lequel les régions auront le même nombre de représentants à la seconde chambre et ce quel que soit leur poids démographique ou économique.

En cas d'adoption du scrutin majoritaire uninominal à deux tours aux élections législatives, la carte électorale et politique de Tunisie sera inévitablement bouleversée. Pour sa part, le découpage du territoire national en circonscriptions posera des problèmes délicats à résoudre puisque ce découpage ne coïncidera obligatoirement pas avec le découpage du territoire en délégations, et ce quel que ce soit le ratio électif retenu. Il est donc souhaitable de confier cette mission à une commission technique indépendante et pluridisciplinaire qui procédera au premier cadrage et élaborera les différents scénarios selon les divers ratios électifs. En raison des délais, de tels travaux préparatoires doivent être lancés dès à présent.

H.T.

Chronologie

28 décembre 2021

Le président de la République, Kaïs Saïed, reçoit Luigi Di Maio, ministre italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Le président de la République reçoit le président de l'Utica, Samir Majoul.

Décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

30 décembre 2021

Limogeage de Chedli Bouallègue, gouverneur de Tunis, et son remplacement par Kamel El Fki.

31 décembre 2021

Le nouveau gouverneur de Tunis, Kamel El Fki, prête serment devant le chef de l'Etat et en présence du ministre de l'Intérieur, Taoufik Charfeddine.

L'ancien ministre tunisien de la Justice Noureddine Bhiri et Fethi Beldi placés en résidence surveillée.

3 janvier 2022

Conférence de presse du ministre de l'Intérieur à propos de l'assignation en résidence surveillée de Noureddine Bhiri et Fethi Beldi.

11 janvier 2022

Le président de la République reçoit les lettres de créance de cinq nouveaux ambassadeurs en Tunisie :

- Hassan Tariq, ambassadeur du Royaume du Maroc
- Josef Philipp Renggli, ambassadeur de la Confédération de Suisse
- José Maria Arbilla, ambassadeur de la République d'Argentine
- Mariem Martinez Laurel, ambassadrice de la République de Cuba
- Helen Winterton, ambassadrice du Royaume-Uni

15 janvier 2022

Démarrage de la consultation nationale via la plateforme électronique (https://www.e-istichara.tn)

Le président de la République reçoit le secrétaire général de l'Union générale tunisienne du travail (Ugtt), Noureddine Taboubi

18 janvier 2022

Etat d'urgence d'un mois dans le pays, à compter du 20 janvier jusqu'au 18 février 2022, par un décret présidentiel n°20-22-43.

19 janvier 2022

Retrait des primes et avantages accordés aux membres du Conseil supérieur de la magistrature.

Décret- loi n° 2022-4 du 19 janvier 2022, portant modification de la loi organique n° 2016-34 du 28 avril 2016, relative au Conseil supérieur de la magistrature.

22 janvier 2022

Entretien téléphonique entre les présidents Kaïs Saïed et Emmanuel Macron.

24 janvier 2022

Fin de mission de Nadia Akacha, ministre directeur du cabinet du président de la République

Chery s'invite à la Bourse

Deux mois seulement après l'introduction en bourse, le 30 décembre dernier, de Smart Tunisie, c'est au tour de la Société Tunisienne de l'Automobile (STA) de se présenter à la cloche. Cette introduction s'effectuera à la faveur d'une cession de 600 000 actions à travers une offre à prix ferme (OPF) auprès du public de 480 000 actions au prix de 17,000 dinars l'action et d'un placement global de 120 000 actions auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 002 dinars, au prix de 17,000 dinars l'action. Distributeur des voitures Chery, première marque chinoise introduite en Tunisie, elle incarne une saga de réussite continue. Elle aligne en effet, depuis sa création en 2014 et son démarrage effectif en 2016, une montée remarquable, tant en gamme qu'en ventes et résultats.

Retour sur une saga.

Tout a commencé en 2013, lorsque le secteur de la distribution automobile commençait à s'ouvrir à de nouveaux distributeurs en Tunisie. Toutes les marques européennes étaient déjà représentées, ainsi que les principales marques japonaises et coréennes. L'opportunité qui se présentait alors était fournie par les voitures chinoises qui, cependant, étaient inconnues en Tunisie, collées à une image d'entrée de gamme et peu attractives.



Déjà installés dans la distribution des engins de BTP, le groupe Nouri Chaabène avec d'autres partenaires étaient à la recherche d'une bonne marque chinoise. Leur benchmark les a portés sur Chery, appartenant à une entreprise publique, classée première marque chinoise en termes d'exportation de voitures, alignant une large gamme de voitures (citadines, berlines et SUV), et assurant un excellent service après-vente.

Le parcours du combattant

Les contacts établis en 2013 ont débouché sur la visite à Tunis, début janvier 2014, de deux hauts responsables de la société chinoise, en charge de l'Afrique et de l'Afrique du Nord. Pas moins de quatre candidats tunisiens étaient en lice et c'est finalement la Société Tunisienne de l'Automobile (STA) qui est retenue. Ses atouts sont multiples : un groupe solidement ancré dans le marché tunisien, une bonne expérience dans la distribution, un grand terrain bien situé à Borj Ghorbal, sur l'autoroute du Sud, à la sortie de Tunis, et beaucoup d'enthousiasme. Le management, conduit par Moneim Boussarsar, directeur général, était fin prêt pour le démarrage. Première étape, les dirigeants de la STA sont invités par Chery au salon de l'auto à Shanghai, puis au site industriel implanté à Wuhu dans la province d'Anhui. Le contrat sera signé en mai 2014, et il ne restait plus qu'à accomplir les formalités du cahier des charges, faisant fonction d'agrément du ministère en charge du Commerce. Quatre modèles ont été importés pour obtenir leur homologation par les services de l'Agence technique du transport terrestre (ATTT).

Une ascension rapide

L'agrément préliminaire sera obtenu en août 2016 et tout va s'enchaîner rapidement. Pour les premiers lots à mettre sur le marché, le choix s'est porté sur une *«voiture populaire»*, offrant de bonnes caractéristiques de base, répondant aux exigences requises et dont le prix était fixé à 18.700 D. Le premier quota accordé en 2016, qui était de 200 voitures, a été rapidement



épuisé. On passe l'année suivante à 300 voitures, puis à 400 en 2018, avant d'atteindre 800 voitures en 2019, et d'obtenir un quota additionnel de 600 voitures. Au total, la STA sera à 1 200 voitures en 2020 et 1640 en 2021.

Cette montée en ventes a été marquée par une montée en gamme. L'engouement du marché tunisien pour les voitures SUV (Sport Utility Vehicle) introduira une tendance ponctuée. Chery offre justement une gamme bien appropriée, Tiggo Pro. Le succès est total.

Première voiture chinoise introduite en Tunisie, Chery poursuit ses performances. Sur le marché des véhicules légers (véhicules utilitaires et véhicules particuliers), elle accapare la position de leader des marques chinoises en réalisant le meilleur score de ventes avec 2 175 unités vendues en 2020, soit une part de marché d'environ 43,8% par rapport aux diverses autres marques chinoises. Elle est classée parmi les Top 7 des diverses marques vendues en Tunisie.

«La réussite des voitures Chery en Tunisie repose sur une série de facteurs, explique Moneim Boussarsar. D'abord, la sélection des modèles qui se prêtent le plus au goût des Tunisiens, mais aussi l'implantation d'un réseau de distribution à travers le pays, et nous avons 7 agences, ainsi que la qualité du service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange. Nous y veillons scrupuleusement, en portant à la formation de nos techniciens une attention soutenue. Chaque année, un groupe de nos spécialistes est dépêché en Chine pour prendre connaissance des dernières innovations et suivre un stage de perfectionnement pendant deux semaines.»

La Bourse et une nouvelle dimension

«L'ouverture du capital et le choix de la Bourse, souligne Moneim Boussarsar, répondent à de multiples objectifs. C'est d'abord un signe de solidité des fondamentaux de la société, de sa bonne gouvernance et de sa transparence. C'est aussi une marque de pertinence de son business plan. Il s'agit également d'accéder au marché financier et de bénéficier des avantages offerts. Sans oublier l'accroissement de la notoriété


BRAVO CHERY
CHERY
TIGGO 7 PRO






CHERY







qui y est afférente. La STA est appelée à connaître de nouveaux développements. Cette introduction en Bourse lui donnera une nouvelle dimension à la mesure de son ambition.» L'opération est pilotée par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, en tant qu'introducteur. Les souscriptions seront ouvertes du 21 février 2022 au 4 mars 2022 inclus.

En 2020, la STA a réalisé un chiffre d'affaires de 86,4MD, en croissance de 79,4% par rapport à 2019 et un bénéfice net de 5,4MD, soit 10 fois celui réalisé en 2019. A fin septembre 2021, les ventes de la STA se sont établies à 38,3MD, soit un taux de réalisation de 58,6% du chiffre d'affaires prévu pour l'exercice 2021 au niveau du business plan. La nouvelle gamme de produits Chery, bien qu'ayant été lancée tardivement sur le marché, devrait combler les attentes et impactera sensiblement le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'année 2021.



Parcours

Alignant 40 ans de carrière, partagés entre les groupes Abdelaziz Essassi, Ciga Filtre et Nouri Chaabène, Moneim Boussarsar est maîtrisard de l'IHEC Carthage. Depuis 2006, il a pris la direction générale de La Centrale du matériel et d'équipements (CME), spécialisée dans la distribution d'engins du BTP. Il n'a cessé de contribuer à la création de nouvelles entreprises, notamment d'enseignement supérieur privé, avant de prendre en 2014 la direction générale de la STA.







Où va le Maghreb ? Où devrait-il aller ?





• Par Mohamed Ibrahim Hsairi

L'année 2022 s'est ouverte avec un paysage maghrébin qui, malheureusement, continue à être désolant et surtout menaçant comme je l'ai décrit dans mon article publié sous le titre «*Zoom sur les défis d'un Maghreb en détresse*», dans le numéro 125 daté du mois d'octobre 2021, de *Leaders*. Ce paysage est, aujourd'hui, d'autant plus désolant et menaçant qu'il a tendance à se perpétuer en l'absence d'une prise de conscience de la gravité des dangers qu'il risque de faire encourir à nos pays et à notre région.

Nonobstant les situations internes, toutes difficiles, auxquelles ils font face tant sur le plan politique, économique et social, les pays maghrébins sont, en ce moment, exposés à une grave montée des tensions qui menace d'embraser la région.

En Libye, le processus de transition politique est en panne. A cause du report sine die des élections présidentielles et législatives, le pays risque de retomber dans la violence, la confusion et l'incertitude.

Entre Alger et Rabat, l'escalade a atteint un niveau tellement élevé que pour certains analystes, l'hypothèse d'une confrontation entre l'Algérie et le Maroc n'est pas à exclure. Pour eux, la tension sans précédent depuis près d'une cinquantaine d'années, qui a engendré la rupture des relations maroco-algériennes au mois d'août dernier, pourrait dégénérer en une crise grave à la faveur d'un incident mal maîtrisé, ou à cause d'une étincelle accidentelle ou délibérée qui déclencherait un incendie susceptible de déstabiliser et le Maghreb et son voisinage méditerranéen au nord et sahélien au sud.

Il n'est pas fortuit, à ce propos, qu'un rapport élaboré par l'Institut royal espagnol d'Elcano (Real Instituto Elcano) sur «*L'Espagne dans le monde en 2022*» ait estimé que le risque d'escalade entre l'Algérie et le Maroc est réel, et qu'une «*confrontation armée directe, ou avec la participation du Front Polisario, ne doit pas être exclue…*».

L'inquiétude de l'Espagne quant à la situation au Maghreb voisin est d'autant plus grande que le ministre des Affaires étrangères espagnol José Manuel Alabares a souhaité, lors d'un récent déplacement aux Etats-Unis, que Washington trouve une solution à la crise entre Rabat et Alger et notamment à la question du Sahara occidental.

Toutefois, il faut noter que le différend entre le Maroc et l'Algérie ne se limite plus à cette question. Désormais, et depuis la normalisation des relations entre le Maroc et Israël et le renforcement de leurs liens de coopération dans les domaines de la sécurité et du renseignement, Israël constitue une source supplémentaire de déstabilisation non pas pour l'Algérie seulement, mais pour toute la région.

Par ce développement, la tendance constatée depuis quelques années à transposer les problèmes du Machrek au Maghreb semble se poursuivre et même s'aggraver. Et, à mon avis, ce ne sont pas les antagonismes qui aideront le Maghreb à inverser cette tendance. En revanche, les Maghrébins ont besoin de réaliser que le coût du «*non-Maghreb*» n'est pas seulement économique. Il est aussi et surtout politique et stratégique. Ils devraient, par conséquent, comprendre qu'à moins d'un minimum d'intégration régionale, il leur sera impossible d'écarter les dangers qui les guettent et d'empêcher les ingérences extérieures dans leurs affaires.

Ce minimum d'intégration régionale demeure possible en dépit de tous les contretemps actuels et des difficultés présentes.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler que le 1er janvier 2022, est entré en vigueur l'accord sur le Partenariat économique régional global (Regional Comprehensive Economic Partnership / RCEP) qui réunit 15 pays asiatiques qui sont la Chine, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud et les 10 pays membres de l'Asean (Birmanie, Brunéi, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam).

Ce nouvel ensemble, qui représente le 1/3 du PIB de la planète et le 1/3 de la population mondiale, apporte la preuve qu'il n'est pas impossible de rassembler dans un même bloc des pays appartenant à des camps parfois diamétralement opposés.

Que dire donc des pays maghrébins qui ont tant en commun et qui ont prouvé par le passé qu'ils peuvent dépasser leurs différends et s'engager dans un processus d'une action maghrébine commune poussée.

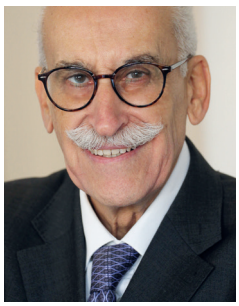
Aussi, faut-il que les dirigeants maghrébins reviennent à la raison et sachent dissocier l'essentiel de l'accidentel. L'histoire ne leur pardonnera jamais s'ils laissent mourir l'idéal maghrébin comme ils ont laissé mourir et porté en terre l'UMA sans qu'aucune nouvelle structure commune ne vienne la remplacer. Il est donc impératif pour eux que le dialogue soit repris et que les animosités soient transcendées.

Quant aux peuples maghrébins, je voudrais dire ce que le président français Emmanuel Macron a, si éloquemment, dit aux Européens dans le discours qu'il a adressé au Parlement européen le 19 janvier dernier, mais en le modifiant un peu pour l'adapter au contexte de notre région : «*Nous ne devrions jamais douter de notre capacité à réinventer notre rêve maghrébin, à le rendre tangible, à le faire réalité, et à le rendre utile à nous tous. C'est là que réside la clé de notre succès. Nous en avons la force. Nous en avons les moyens*».

M.I.H.

La tolérance dans l'histoire de l'Islam

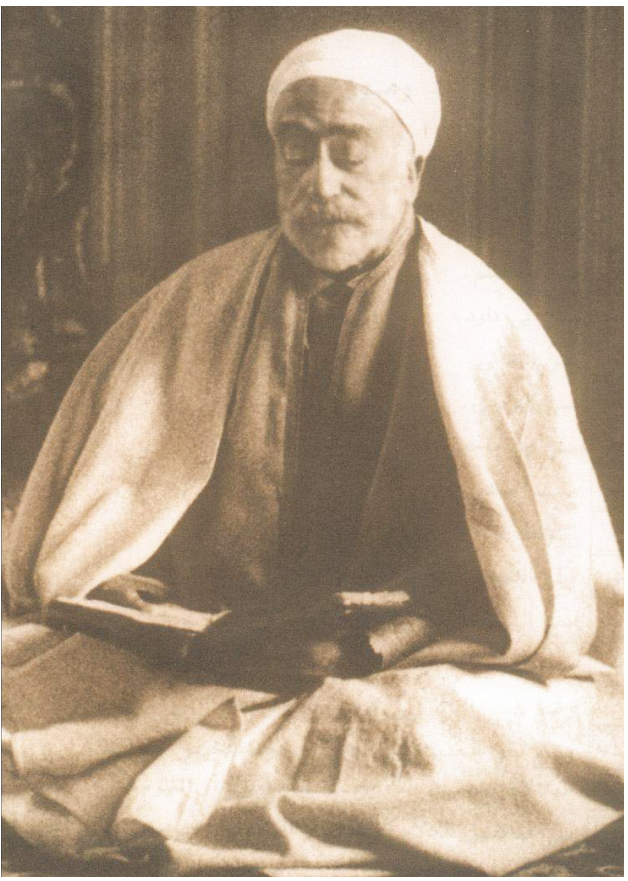
Dans le discours philosophique, idéologique et politique du monde arabe et musulman actuel, un concept fait florès. Il s'agit du *tasâmuh*, la tolérance. Par le truchement des médias et des réseaux sociaux, son emploi est fréquent mais cela ne signifie pas qu'il s'agit d'une valeur apparue récemment, au contraire. En effet, non seulement sa conceptualisation, fondée sur les préceptes coraniques, mais aussi sa mise en œuvre sont fort anciennes. Versets du Coran et recommandations du Prophète soulignent la corrélation entre le puissant sentiment d'appartenance communautaire qui doit unir les croyants et leur attitude bienveillante à l'égard des non-musulmans en terre musulmane, notamment les *«gens du Livre»* (juifs et chrétiens). Moïse et Jésus ont dans le Coran, comme on le sait, un statut de prophètes vénérés.



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

Dans son ouvrage sur les Fondements de l'ordre social en Islam (1964), le cheikh Mohamed-El Tâhir Ben Achour (1879-1973) consacre des développements importants à la tolérance (tasâmuh). Il souligne que si ce mot a été forgé au XIXe siècle par les chercheurs traitant des religions, il dérive d'une notion bien établie en théologie et dans les sociétés islamiques qui est celle de samâha, c'est-à-dire la bienveillance du musulman à l'égard de l'autre. Alors que le philosophe anglais John Locke a défini la tolérance comme le fait de *«cesser de combattre ce qu'on ne peut changer»*, pour Ben Achour, la vertu essentielle de la tolérance est qu'elle s'exerce précisément dans les situations où l'Etat et la société, ayant les moyens de le faire, seraient tentés de donner libre cours au fanatisme religieux. A cette approche juridico-théologique, il nous a paru intéressant d'ajouter l'approche historienne.

La question qui se pose est de savoir si cette tolérance, ayant rapidement poussé sur le terreau des recommandations religieuses et des dispositions juridiques, s'est maintenue au cours des siècles grâce à une conviction et une culture bien enracinées dans la société ou bien principalement par la volonté du pouvoir politique. Les spécialistes ont attiré l'attention sur un fait paradoxal et consécutif à la formidable expansion musulmane des VIIe et VIIIe siècles. En effet, à l'issue des conquêtes et malgré la protection des personnes, des croyances et des biens que le statut de la dhimma assurait aux non-musulmans, il y eut des conversions en masse des populations dans tout l'Orient. Face à cette situation, les pouvoirs cherchèrent alors à ralentir



■ Le cheikh Mohamed El Tâhir Ben Achour (1879-1973) a mis en exergue dans ses écrits la place de premier plan de la tolérance et de la raison dans la pensée et le droit musulmans (photo Hamadi Mohsen)



■ Monument des reliques de Saint Jean Baptiste dans la salle de prière de la mosquée des Omeyyades de Damas

sinon à stopper ce phénomène, car le maintien des communautés non musulmanes nombreuses assurait à l'Etat une ressource fiscale de première importance. En échange de leur protection et de leur liberté de culte, ces communautés étaient, en effet, astreintes au paiement d'un impôt spécial, la jizya ainsi que le kharâj, impôt foncier qui, à l'origine, ne pesait que sur les terres appartenant à des non-musulmans. C'est à la lumière de ce constat que le pouvoir jugea vital de maintenir au sein de la société des communautés de protégés juifs et chrétiens, souvent prospères, mais politiquement guère dangereuses en raison de leur confession ou de leur statut d'étrangers. C'est dans cet esprit que, rapidement, tous les pouvoirs musulmans – et l'Empire ottoman principalement - permirent la présence et l'essor de marchands européens dans toutes les grandes villes.

Il faut rappeler que la protection des minorités religieuses s'accompagnait, en vertu du statut de la dhimma, d'une série de contraintes discriminatoires vestimentaires et autres. A diverses périodes, certains émirs imposaient même, pour une durée plus ou moins longue, des mesures vexatoires aux juifs et aux chrétiens. Le cas extrême –unique dans les annales du tolérant califat fatimide – semble avoir été celui du fantasque calife du Caire Al Hâkim (996-1021). Voici ce que rapporte, à ce propos, le chroniqueur médiéval Ibn Hammâd: *«Cette même année [1012], le calife ordonna aux juifs (à l'exception des grands rabbins) et aux chrétiens de porter des turbans et des châles noirs. Les chrétiens devaient porter au cou une croix longue d'une coudée et pesant 5 demi-livres ; les juifs devaient porter au cou des cornes de bois du même poids.»* On ne sait pendant combien de temps durèrent ces mesures, mais si des décisions vexatoires étaient prises avec plus ou moins de sévérité dans les Etats musulmans, elles ne duraient jamais longtemps. Le fameux sultan sunnite Saladin qui régna sur l'Egypte et la Syrie de 1169 à 1193, cherchant, dans des circonstances difficiles, l'appui des plus intransigeants des oulémas pour renforcer sa légitimité, prit ainsi des mesures humiliantes qu'il ne tarda pas, toutefois, à reporter.

■ Saladin (Salah al Dîn al Ayyûbî) sultan d'Egypte et de Syrie (1174-1193) (représentation tardive par Cristofano dell'Altissimo)



■ L'empereur Frédéric 1er de Hohenstaufen (Barberousse) (1155-1190)



D'une manière générale, la tolérance s'appliquait aux minorités religieuses avec une ampleur certaine. Les mesures discriminatoires, en théorie très sévères, étaient souvent négligées dans la pratique. Mieux encore, il arrivait que le pouvoir assurât la prospérité des fondations religieuses. En 1175, un ambassadeur de l'empereur du Saint Empire germanique Frédéric «*Barberousse*» de Hohenstaufen, cité par l'historienne universitaire Anne-Marie Eddé, fut surpris «*par le grand nombre d'églises à Alexandrie et au Caire, où musulmans, juifs et chrétiens exerçaient librement leur culte*». Au XIIIe siècle, selon un auteur copte, «*il y aurait eu en Egypte au moins sept cent sept églises et cent quatre-vingts monastères qui percevaient pour la plupart d'importants revenus sur les terres que leur avaient concédées les anciens califes fatimides.*» (A.-M. Eddé)

La tolérance dont faisaient ordinairement preuve les princes bénéficiait aussi aux sujets musulmans d'obédience religieuse différente de celle de l'Etat. Ainsi, sous les califes fatimides (909-1171), chiites ismaéliens, la population égyptienne demeura majoritairement sunnite, et il ne semble pas que le pouvoir ait fait preuve d'un acharnement particulier à convertir la population. Il y avait bien sûr des contraintes telles que, sous les Fatimides à Kairouan (909-973) puis au Caire et Damas, la modification de l'appel à la prière et l'interdiction, de manière plutôt sporadique, du tarâwîh (prière facultative du ramadan instaurée au premier siècle de l'Hégire par Omar ibn Al Khattâb, détesté par les chiites ismaéliens). Plus qu'à une atmosphère de violence, ces divergences doctrinales donnèrent lieu à des controverses académiques entre docteurs chiites et sunnites. En Irak et en Iran (avant l'avènement, au XVIe siècle, des Safavides qui firent du chiisme la religion de l'Etat), des minorités chiites se sont perpétuées aux conditions qui étaient à peu près celles des non-musulmans, c'est-à-dire essentiellement la discrétion et l'allégeance politique. Pour les hérétiques extrémistes comme les Nizâris (communauté chiite ésotérique dont l'imam est aujourd'hui l'Aga Khan) ou les Druzes (secte dérivée du chiisme ismaélien apparue sous le règne du fameux calife Al Hâkim, déifié par les adeptes de cette communauté et qui, depuis sa mort, ne cessent, génération après génération jusqu'à nos jours, d'attendre son « retour »). Après la chute des Fatimides, la survie de ces communautés ne s'est faite, il est vrai, qu'au prix de la dissimulation (taqqiyya). Mais le pouvoir sunnite dominant n'était pas dupe et permettait la coexistence des uns et des autres.

La tolérance était donc une réalité dont les vertus étaient réparties de manière assez équilibrée entre les différents pouvoirs qui se sont succédé à la tête des pays musulmans. Cette situation distinguait fondamentalement la civilisation islamique de celle de l'Europe. Un exemple historique bien connu fut celui de la persécution dont furent victimes les musulmans et les juifs dès la chute de Grenade en 1492 puis l'expulsion des morisques en 1609-1610, sous le règne de Philippe III. Terre de tolérance, la Turquie ottomane et ses provinces maghrébines accueillirent non seulement les musulmans mais aussi les juifs d'Espagne et du Portugal dont certains, connus sous le nom de Gorneyim, avaient également trouvé refuge à Livourne grâce à l'hospitalité des Médicis. Beaucoup s'installeraient plus tard à Tunis.

Ce qui est remarquable dans la conception qu'avaient les pouvoirs de la tolérance et de leur capacité à assurer la coexistence de communautés confessionnelles différentes, c'était, le cas échéant, leur recours sans retenue à la répression à l'égard de leurs sujets dès lors que, pour une raison ou pour une autre, ils leur apparaissaient

comme un péril pour la stabilité de leur trône. Nous ne pensons pas ici à la condamnation des personnes prétendument accusées d'apostasie, car en de tels cas, la raison d'Etat (qui pouvait avoir des motifs plus «*terrestres*») s'abritait aisément derrière l'argument théologique ou juridique, puisque le chef de la communauté musulmane avait le devoir de punir de la peine capitale le croyant apostat. Nous rappellerons plutôt l'attitude d'intransigeance que manifestait le prince en matière de controverses doctrinales ou d'écoles qui survenaient au sein de l'islam dominant. L'exemple le plus célèbre est celui de la répression ordonnée par le calife abbasside El Ma'moun (813-833). Episode tragique connu sous le nom de mihna, véritable inquisition qui sévit contre tous ceux, pourtant sunnites comme l'était le Commandeur des croyants, qui ne partageaient pas la pensée mou'tazilite, érigée en doctrine philosophique et spirituelle d'Etat. Plus tard, sous le règne d'El Moutawakkil (847-861), ce fut au tour des mou'tazilites de subir les foudres du pouvoir désormais réconcilié avec le sunnisme traditionnel.



■ Sujets ottomans de confession juive à Brousse (Turquie)

Vis-à-vis des personnages jouissant d'une large audience, d'un grand prestige en raison de leur science, de leur piété et de leur attitude critique à l'égard du souverain quand il venait à s'écarter de la voie orthodoxe, celui-ci n'hésitait pas à exercer sur ces intransigeants et savants dévots une répression brutale. Trois des quatre fondateurs d'écoles juridiques sunnites, Abou Hanîfa (699-767), Mâlik Ibn Anas (711-795) et Ibn Hanbal (780-855), furent ainsi frappés ou jetés en prison par des princes inquiets de leur ascendant sur les foules. Les exemples d'érudits inflexibles et d'imams redresseurs de torts maltraités foisonnent dans l'histoire des Etats arabes et musulmans, y compris la plus récente. D'ailleurs, et d'une façon générale, la tolérance à l'égard des minorités religieuses, réelle quoique contraignante, contrastait avec la violence quasi permanente que le pouvoir exerçait sur les sujets. Les abus de toutes sortes n'avaient d'égal que l'humiliation accompagnant l'exercice de la violence et qu'incarnèrent longtemps (et, dans certains pays, incarnent aujourd'hui encore) la bastonnade et la lapidation, sans parler des supplices infligés aux révoltés.

En fait, le principal souci pour le pouvoir politique musulman – dont nous avons montré dans notre essai L'Excès d'Orient (éd. Erick Bonnier, Paris, 2015), comment il était superposé à la société et à quel point il agissait à son égard comme en pays conquis – était de contenir les élites autochtones afin qu'elles ne pussent s'épanouir en catégorie sociale indépendante du pouvoir (une «*bourgeoisie empêchée*», en quelque sorte) et donc politiquement dangereuse. Cette préoccupation constante (dont une des

■ Giuseppe Raffo (1795-1862), dignitaire chrétien de la cour beylicale en charge des Affaires étrangères.



manifestations typiques était l'appel à des collaborateurs de statut servile, les mamelouks) explique, dans une large mesure, la volonté politique de maintenir présentes, au sein de la société, des communautés non musulmanes et de statut juridique inférieur. Nous pouvons ajouter, sans risque de simplification, que la tolérance n'a été précoce que parce que le caractère despotique du pouvoir le fut aussi, et que, par conséquent, cette tolérance fut moins l'effet d'une culture sociale que l'expression d'une volonté du prince. Aussi, et plutôt qu'une tolérance assumée, les populations manifestaient-elles, en réalité, un «*tolérantisme dédaigneux*» (selon l'expression de l'islamologue français Louis Massignon). Il arrivait que cette pseudo-tolérance suscitât jalousies et rancœur face à la réussite d'un dhimmî. Elle s'accompagnait aussi chez le petit peuple de jugements sommaires, d'expressions et d'actes humiliants ou vexatoires – principalement à l'égard des juifs – dont le folklore de tous les pays musulmans entretient aujourd'hui encore le peu reluisant témoignage. A Tunis, en 1857, nous dit le

chroniqueur Ahmed Ben Dhiaf, lorsque Mhammad Pacha Bey accorda aux juifs le droit d'accéder à la propriété, quelques citadins musulmans maugréèrent : *«voilà bien un signe de la fin du monde».* Ils ne pouvaient réaliser que c'était, en fait, la fin d'un monde et que moins d'un quart de siècle plus tard, leur pays serait dominé par une puissance non musulmane.

Plus dangereux aux yeux du pouvoir était l'attitude des sujets musulmans lors des protestations populaires et des révoltes urbaines. Presque toujours celles-ci prenaient une coloration religieuse, et l'intolérance sous-jacente apparaissait alors au grand jour avec ses formes habituelles de pillages et de massacres comme à Marrakech en 1232. Plus près de nous, en juillet 1860, les émeutiers de Damas, d'autres villes de Syrie et du Mont-Liban tuèrent des centaines de chrétiens et certains de leurs coreligionnaires ne durent leur salut qu'à l'intervention de l'émir Abdelkader. Le gouvernement ottoman ordonna l'exécution immédiate des responsables des massacres afin de renforcer sa mainmise directe sur cette province et de couper court à toute intervention européenne. En revanche, le pouvoir, lorsqu'il était affaibli ou menacé par un péril extérieur, ne dédaignait pas d'exciter le fanatisme de la foule auquel, en temps ordinaire, il aurait répugné. Dans les situations de crise, les tendances de la société, opportunément récupérées par le prince, affleuraient. Au XIIe siècle, l'intransigeance brutale de l'Empire maghrébin des Almohades (1121-1269) à l'égard de la communauté juive et des dernières communautés chrétiennes encore présentes en Ifriqiya était certes commandée par le radicalisme doctrinal de ce pouvoir

■ Synagogue de la Ghriba à Djerba (Tunisie)



mais aussi par une sorte de réaction contre les succès de la reconquête chrétienne en Espagne. On peut citer également les accès d'intolérance religieuse de l'Etat mamelouk au Proche-Orient en relation avec les Croisades et la menace mongole. Plus tard dans un empire ottoman menacé de toutes parts, on allait assister, dans une situation de guerre, à des manifestations d'intolérance, inhabituelles dans cet Etat qui, durant des siècles, sut protéger une myriade d'ethnies et des religions. Certains sujets non musulmans furent accusés de faire le jeu des puissances ennemies. Ce fut le cas tragique des Arméniens, jadis parfaitement intégrés, puis accusés en 1915-1916 d'intelligence avec la Russie, ils furent victimes de déportations et de massacres de masse. Ce phénomène récurrent dans l'histoire des relations entre l'Etat musulman et les communautés non musulmanes, les spécialistes Youssef Courbage et Philippe Fargues le résument ainsi : *«Chaque confrontation [avec l'Europe] se prolongea par un regain de fondamentalisme musulman. Puritanisme almohade et premières victoires de la Reconquista, intransigeance mamelouk [Egypte-Syrie] et aventure des Croisades, panislamisme du sultan Abdul-Hamid et humiliations maghrébines et balkaniques de l'Empire, montée présente d'un néo-fondamentalisme musulman et création de l'Etat d'Israël. (…)»*

Consacrée par l'islam, la tolérance, longtemps tributaire d'un pouvoir despotique généralement favorable à cette valeur jugée utile à sa stabilité, suscita toujours une certaine réserve au sein de la société. Le pouvoir, ayant la haute main sur cette valeur morale, c'est lui qui donnait le tempo; large tolérance à un moment, incitation de la foule au fanatisme à un autre. La société, toujours subjuguée en pays d'Orient, suivait avec plus ou moins de conviction, et cela jusqu'à l'orée des temps modernes. Du XIXe siècle à nos jours, les bouleversements et traumatismes consécutifs à l'impérialisme européen et aux défaites arabes furent un obstacle à l'épanouissement de cette valeur historiquement imposée d'en haut et au cheminement sinueux. Aujourd'hui, les perturbations du monde entravent son évolution et contribuent à freiner l'émergence, dans nos pays, d'un véritable esprit civique, c'est-à-dire respectueux de la différence; moyen indispensable pour accéder enfin à une pleine modernité sociale, culturelle et politique.

Med.A.B.A

STAR
Assurances تأمينات
عمّل علينا

L'épargne
comme vous ne l'avez
jamais vue

Épargne 7ayya

Plus de revenus
Moins d'impôts



www.star.com.tn/7ayya

Justice, clémence et équité

Je relisais dernièrement, dans «Le pain et le cirque», les pages de Veyne sur «*Les bienfaits du prince*». Pour mieux distinguer les attitudes plurielles dans l'activité et les décisions souveraines du monarque, il fait un détour par le traité de Sénèque «Sur la clémence», qui le mène jusqu'à Platon, dans «*Le Politique*» et jusqu'au proverbe latin qui décrète: «*Summum jus, summa injuria*», affirmant que le comble de la légalité est le comble de l'injustice. Cet aphorisme, soutenu par le proverbe, peut avoir deux sens totalement différents : ou bien cette légalité est conforme à la stricte justice, mais non à une justice supérieure, éminente, celle de la clémence, de la «*rahma*» et de la charité. Ou bien cette légalité n'est pas en conformité avec la justice. La première acception donne au proverbe une signification évangélique ou confucianiste, qui s'oppose à la rationalité du droit. Elle recommande qu'il ne faut pas réclamer l'intégralité de son droit, même s'il est juste et légitime ; mieux vaut en sacrifier une partie et la laisser à son prochain.



• Par Ammar Mahjoubi

L'en tenir à l'application stricte de la loi, c'est faire preuve de dureté, c'est manifester une rigidité qui s'écarte de la générosité de céder, de concéder. Le juge confucianiste décidera qu'un riche usurier ne pourra pas réclamer les arriérés que lui doivent les pauvres débiteurs, car il n'a nul besoin de cet argent, alors qu'ils sont démunis, qu'ils sont dans le besoin et ne peuvent survivre qu'avec leurs maigres deniers. Par contre, les juges de notre époque, qui sont des professionnels, ne peuvent se départir de la rationalité juridique. «*Le facteur le plus puissant*», assure Veyne, «*c'est probablement le rationalisme lui-même, le goût ludique de ne pas faire les choses n'importe comment, surtout s'il s'incarne dans l'esprit de corps d'une caste de professionnels en droit.*» Par contre, le juge confucianiste n'avait pas ce zèle des juges modernes, ancrés dans la rationalité de la profession ; son idéal était ce qu'on appelle une justice de Salomon, une justice qui accordait des délais à l'emprunteur dans le dénuement, si le créancier n'avait guère besoin, à la date impartie, de ce dédommagement.

Ce premier sens de l'adage conteste donc la domination absolue du droit et, à plus forte raison, exprime un refus catégorique du pédantisme juridique. Car tout droit est historique et la richesse de l'Histoire ne peut être assujettie au rationalisme des juristes. Les valeurs inscrites dans le droit sont temporelles, ne sont pas dans leur totalité universelles et l'Histoire, dans sa durée, en contient beaucoup plus que n'en recèle la logique juridique d'un moment. Bien qu'irresponsable et populaire, la clémence de la «*rahma*»





de la charité s'explique donc, en opposant un refus charitable au rationalisme du droit. Mais refuser charitablement le rationalisme juridique, c'est aussi empêcher des conduites prévisibles, des intérêts économiques. En s'opposant à la rationalité moderne du droit, le confucianisme va à l'encontre de la prévisibilité des décisions juridiques, qui seules autorisent les contrats et rendent l'avenir un tant soit peu prévisible. Le juge confucianiste ralentit le développement économique, la croissance capitaliste et peut même l'arrêter.

Un autre proverbe latin contredit d'ailleurs ce premier sens de l'aphorisme. Rationaliste, cette fois, il proclame que nul ne sera réputé léser son prochain, s'il ne fait qu'exiger son bon droit. « Qui de suo jure utitur, neminem laedit. » Les Athéniens, qui haïssaient la tyrannie, n'étaient pas pour autant évangéliques. A l'arbitraire tyrannique, ils opposaient le régime du droit, la suprématie de la Loi. Impersonnelle, elle ignore l'exception et le citoyen athénien, esclave de la Loi, ne l'est de personne. La liberté est ainsi la norme, tant que les gouvernants et les gouvernés respectent la règle du jeu. Un tyran peut cependant exiger de la Loi plus qu'elle ne prescrit et peut aussi la détourner à son profit personnel, alors qu'un monarque imbu du premier proverbe ne manquera pas de faire preuve de clémence ; il pourra adoucir l'application de la loi, fléchir sa rigueur; même si d'autres pourraient le taxer de démagogie ou, aussi, de faiblesse. Reste la deuxième signification de l'adage, qu'il faut aussi discuter, s'il s'agit d'une légalité qui n'est pas en conformité avec la justice. Un texte de Platon (Politique, 293E-298E), commenté par Hegel (Sur les méthodes scientifiques dans le droit naturel, Gallimard, 1972, p. 121) et cité par Veyne explique que la Loi ne peut jamais correspondre à la justice, non pas pour une cause temporelle, pour des raisons d'époques historiques différentes, mais pour un motif constant, sempiternel, qui affirme

que jamais une idée n'épuisera la diversité du réel, ne pourra prévoir l'ensemble des cas particuliers. Platon explique aux Athéniens que la Loi, elle-même, implique l'équité ; et celle-ci n'est pas un principe supérieur à la justice, l'équité est la justice même. Lorsque les cas particuliers, les situations individuelles mettent la justice en défaut, c'est l'équité qui apportera la réponse. Mais dans sa lettre, la loi ne peut prévoir tous les cas singuliers, et malgré le rationalisme juridique, on ne peut s'en remettre à la règle du jeu qui est mise en échec par la matérialité infinie des situations. Il ne peut pas exister de loi parfaite. Puisque la lettre de la loi ne pouvait prévoir tous les cas, la législation avait prévu un correctif, celui de la jurisprudence. Papinien écrivait : *«Les juges doivent se faire un devoir de ne pas omettre ce que la loi a omis de dire.»* (Digeste, 22, 5, 13). On sait que dans le domaine administratif, par exemple, une grève du zèle, avec l'application stricte du règlement, aboutit à des absurdités et risque d'arrêter le fonctionnement de l'administration. Indispensable est donc le correctif, l'assouplissement du règlement, l'acceptation d'un dossier incomplet, ou aussi le recours au droit royal, régalien, celui de faire grâce au condamné, de se montrer clément, « rahim » ; mais c'est une clémence qui ne fait que rétablir la loi sans l'effacer, qui est la justice vraie, l'équité et qui n'a rien d'évangélique. Selon L'éthique à Nicomaque, *«l'équitable, tout en étant juste, n'est pas justice selon la loi car la loi est toujours quelque chose de général et il y a des cas d'espèce»* (L'éthique à Nicomaque, 5, 14, trad. Tricot). La vraie justice sera celle du juge qui tranchera de façon équitable et non selon la lettre de la loi. L'article premier du Code civil suisse, rappelle Veyne, prescrit au juge, dans les cas non prévus par la loi et la coutume, de juger selon la règle qu'il adopterait en tant que législateur.

Alors que la charité de la *«rahma»* brise les barrières érigées par la loi, l'équité reste dans son horizon de pensée. Malgré quelques apparences évangéliques, elle correspond à la clémence de l'empereur selon Sénèque. Celui-ci avait adressé à Néron un traité, sous le titre de *«La clémence»*, qui était une invitation à l'équité. Les commentateurs y ont relevé, à tort dit Veyne, une contradiction entre deux définitions successives de la clémence : instaurer l'équité en adoucissant la justice, d'une part, et, de l'autre, rétablir l'équité. En apparence, Sénèque adopte la conception populaire de la clémence, qui est la même qu'une conception évangélique ou confucianiste : *«Elle consiste à faire remise d'une peine méritée et due, à s'en tenir en deçà de ce qu'on pourrait à juste titre infliger.»* Mais ce juste titre, est-il l'équité ou la lettre de la loi ? Le philosophe ne le précise pas sur-le-champ, tout en sachant qu'il n'est guère acceptable de faire remise d'un châtiment équitable ; il sait aussi que le sens commun confond les deux conceptions qui, en apparence, sont très proches. A l'usage du jeune prince, il évite de dévoiler pédantesquement cette confusion, et il considère même souhaitable de le laisser prendre la clémence platonicienne pour l'autre, car elle présente plus d'attraits ; et mieux vaut gracier un criminel, en croyant faire preuve de bonté, que châtier un innocent, en se croyant équitable. Flatté de se croire bon, Néron passera aux actes et Sénèque aura réussi à convaincre son disciple.

Cette clémence équitable, dans les droits des Etats modernes, est prévue par la loi, qui considère l'existence des circonstances atténuantes et, en individualisant la peine, décide des sursis. Mesures que le droit romain ignorait ou connaissait fort peu, si bien que la décision individuelle du souverain devait suppléer aux lacunes de la loi. Tout en adoptant des procédures différentes selon les sociétés, ce pouvoir judiciaire des souverains s'était exercé, à travers l'histoire, de quatre manières constamment rénovées : le tribunal du monarque juge lui-même les affaires graves ou particulièrement importantes. Il juge aussi les affaires présentées directement par les parties qui ne veulent pas s'adresser aux tribunaux ordinaires. Il juge également les procès qui lui parviennent par voie d'appel et il exerce enfin un droit de grâce diversement appliqué.

Au Bas-Empire, l'effacement de l'aristocratie sénatoriale et l'ascension d'une noblesse nouvelle, issue des services impériaux, avaient laissé l'empereur en tête-à-tête avec le peuple. Non seulement il devait répondre à ses désirs, mais il était tenu aussi d'observer l'éthique chrétienne, qui avait influencé le droit et rejoint, contre la morale aristocratique, la vieille et traditionnelle morale populaire. Conformément à l'idée populaire et chrétienne de la justice, l'examen des cas d'espèce et l'adoucissement de la loi se généralisa, au détriment de la rationalité rigoureuse du droit. Avec, de surcroît, la survenue d'une autre idée populaire, pas du tout chrétienne celle-là, qui considérait le talion comme la règle d'or en matière de justice. En matière sexuelle, en particulier, Constantin réprima atrocement les délits, mêlant talion et éthique chrétienne ; car les deux morales, populaire et chrétienne, ne badinaient pas avec l'adultère et les filles-mères, les avortements et l'homosexualité.

A.M.

البنك التونسي

BANQUE DE TUNISIE

LE LEASING DE LA BANQUE DE TUNISIE

UN AUTRE REGARD SUR LE FINANCEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS

UNE DECISION RAPIDE

UN FINANCEMENT SOUPLE ET PERSONNALISÉ

UN FINANCEMENT À 100% DE VOTRE INVESTISSEMENT



BESOIN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE VOS VÉHICULES, OUTILS DE PRODUCTION OU LOCAUX PROFESSIONNELS ?

DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT SUR-MESURE QUELQUE SOIT VOTRE MÉTIER OU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un conseiller clientèle sera à votre écoute pour vous accompagner durant toutes les étapes du crédit à travers un réseau de plus de 120 agences.

Centre de Relation Client 81 10 12 12

www.bt.com.tn





Les beys husseinites reviennent au Bardo

Dix-sept tableaux de grands et petits formats restituent les portraits des beys de la dynastie husseinite qui a régné en Tunisie de 1705 à 1957.

Œuvres d'illustres peintres tunisiens, Hédi Khayachi (1882-1902), Noureddine Khayachi (1907-1987), Mohamed Mtimet (1939-2011), ils sont à l'honneur d'une grande exposition qui se tient au Centre des Arts, de la Culture et des Lettres Ksar-Saïd, au Bardo. Ouverte depuis le 13 janvier dernier, elle doit se prolonger tout au long de l'année.

Bénéficiant du soutien du ministère des Affaires culturelles, cette exposition est organisée en collaboration avec l'Institut national du patrimoine, la Direction des arts plastiques, la Bibliothèque Nationale de Tunisie, le Palais Ennejma et les collections privées de '' *Tej el-Molk Khayachi* '' et *''Sachat Beylicat''*.

L'attractivité est encore plus forte grâce à tout un vaste corpus de costumes, uniformes, médailles, truelles commémoratives, pistolets, trônes et toiles de tout format. Autant de pièces qui permettent au visiteur de connaître différents signes et symboles du régime beylical husseinite.

















Les Beys husseinites
Exposition du 13 janvier au 31 décembre 2022
Centre des Arts, de la Culture et des Lettres Ksar-Saïd.
10, rue de l'Evacuation, 2000 Le Bardo
Ouvert tous les jours, sauf lundi, de 10h00 à 15h00.
Entrée payante : 5 dinars.

La tentation passéiste

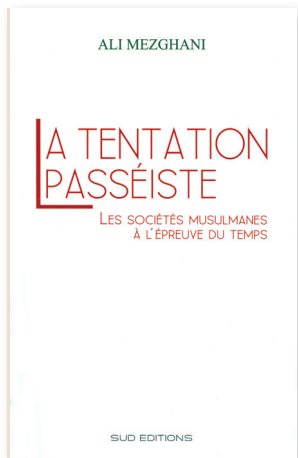
Les sociétés musulmanes à l'épreuve du temps d'Ali Mezghani

Au-delà de son caractère savant, richement documenté, l'ouvrage d'Ali Mezghani, longuement mûri, est un cri de détresse et un appel pressant à un sursaut de conscience. En présence d'un décalage patent de temporalité, responsable de l'éclatement de l'être arabe qui peine à s'approprier la modernité dans ses multiples dimensions, il place la dimension culturelle en tête de celles-ci. A ce titre, ses intrusions, lui le juriste, dans les méandres de la théologie, de la philosophie, de la psychologie, de la sociologie, de l'histoire comparée, des découvertes scientifiques, et de maints autres domaines de la connaissance ancienne et moderne, sont toujours pertinentes et stimulantes. Une incitation pleinement réussie à la réflexion et à l'action.

Abdelmajid Charfi

Dans cet ouvrage, Ali Mezghani creuse en profondeur une question essentielle pour la compréhension des sociétés où l'héritage musulman a prédominé et y a façonné les perspectives et les modalités d'action. La question de la conscience du temps, ou conscience historique, est reconnue en effet comme la toile de fond sans laquelle on ne peut comprendre les manières prégnantes parmi les musulmans, principalement les obstacles qu'ils se dressent eux-mêmes face à une insertion réelle dans les conditions du présent. L'auteur va aussi loin qu'on peut penser dans le décryptage, l'énonciation et l'analyse des manifestations liées aux conceptions déposées au plus profond de leur conscience. Ses thèses invitent à repenser la question d'une manière radicale. Elles contribueront certainement à secouer bien des façons d'imaginer l'écoulement du temps dans les contextes musulmans.

Abdou Filali-Ansary



Sud Editions, 2021, 394 pages, 32 DT

Aujourd'hui, le TPE QNB est la solution optimale pour la gestion de vos recettes :

Le TPE QNB acceptant les cartes Visa, Mastercard et CIB, vous permet de développer votre projet et augmenter vos gains.



QNB

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez *qnb.com.tn*

SSANGYONG
DRIVEN BY YOU

LE TIVOLI COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VU !



www.ssangyongtunisie.com



TIVOLI
EXPRESS YOURSELF!

SsangYongTunisie.Officielle

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

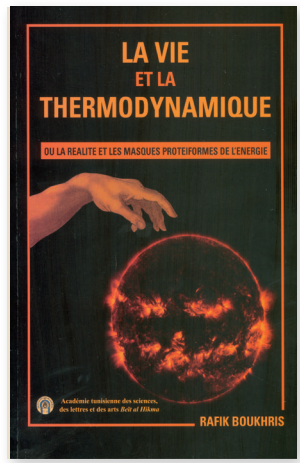
La vie et la thermodynamique

Le professeur Rafik Boukhris nous a habitués à la publication régulière d'ouvrages marquants dans la connaissance de l'histoire de l'homme et des civilisations humaines. Le premier (2011) a traité des Arabo-Sémites d'Avant l'Histoire, le deuxième et le troisième des Proto-Arabes, respectivement d'Egypte et d'Irak (2016) et puis de Syrie-Palestine (2017). Enfin, il y a trois ans (2018) a été publié son dernier livre traitant du Cerveau et des Religions.

Et voici aujourd'hui, son dernier ouvrage : La vie et la thermodynamique, ou la réalité et les masques protéiformes de l'énergie qui sera livré au public avant la fin de l'année. Il se penche sur l'histoire de l'infiniment grand et de l'infiniment petit dans le monde physique et dans le monde de la vie et, dans une brillante synthèse, le professeur Boukhris montre l'importance primordiale des grands apports du XXe siècle, et plus précisément de la première moitié de ce dernier, au développement de la science moderne marqué notamment par les théories de la relativité et des quanta, qui ont bouleversé les connaissances antérieures. Dans ce travail, l'importance scientifique et philosophique de l'énergie est revue de façon détaillée, de la conception du Conatus des Anciens jusqu'à la très moderne notion de l'énergétisme. Le rôle joué par la thermodynamique dans les processus physiques et biologiques dans l'ensemble de l'univers (et plus précisément par ses deux premiers principes), allant de la notion des galaxies à l'apparition du vivant, est passé en revue par l'auteur. Ce «principe d'évolution des systèmes» pourrait annoncer la venue d'une fondamentale relance de l'éternelle dialectique science-philosophie ...

Sadok Belaïd

L'auteur, diplômé en médecine (Paris, France), ancien résident et fellow en médecine, George Washington University (USA), anciennement professeur en médecine (Tunis), directeur du Centre de recherche en reproduction humaine (Ariana), membre de l'Académie Islamique des sciences (IAS), membre de l'Académie Tunisienne des sciences, des lettres et des Arts « Beït al-Hikma », consultant de l'OMS et du Board Arabe des Spécialités médicales, a écrit 302 publications et présentations scientifiques internationales et régionales, ainsi que plusieurs articles portant sur l'histoire de la médecine arabe, et est l'auteur du livre Population et Santé *(Tunis, 1986)*



La vie et la thermodynamique
Ou la réalité et les masques protéiformes de l'énergie
de Rafik Boukhris
Editions Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts Beït al Hikma, 2021, 358 pages, 52 Dt

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

الحبيب الصيد

... في حديث الذاكرة



Volume : **492 pages** • **Album photos 68 pages** • Format : **15 x 23 cm**

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... x **38 DT** **Total** .....

10 exemplaires et plus ..... x **35 DT** **Total** .....

Offre spéciale — **Dix** exemplaires et plus **35 DT** (le livre)

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal ☐☐☐☐

Tel ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

☐ Chèque bancaire

☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

CYBER-ASSURANCE



Votre gage de sécurité pour :

-Couvrir l'impact financier des cyber-attaques
-Maitriser la gestion de crise suite à une cyber-attaque
-Assurer le maintien de votre activité

CARTE
ASSURANCES

www.carte.tn

Hommage à…

Les muses en deuil

Mardi 11 janvier 2022, Noureddine Sammoud, le phare de Kélibia, s'est éteint. Son départ précipité nous a littéralement pris au dépourvu. La veille, lundi 10, il était si vivant. Non, ce n'est pas une lapalissade. Certes, à plus de 89 ans, il n'était plus de la première jeunesse ; certes, il avait fait une mauvaise chute domestique et ses fractures tardaient à se souder, mais son esprit restait étonnamment vivace et son inspiration débordante. La veille, moins de dix ou douze heures avant d'entrer dans le silence éternel, il continua à bombarder ses amis de ses courriels quotidiens. Pour ma part, j'en ai reçu deux : ses stances du jour. De la poésie, toujours de la poésie. Sa dernière composition prenait la forme d'un défi, une gageure : retraduire, recréer les quatrains de Khayyam.



• Par Abdelaziz Kacem

Imbattable en prosodie, aidé par une parfaite maîtrise de l'arabe, il rimait tout avec une facilité déconcertante. Il continuait de taquiner les muses. Et Noureddine était taquin. Ses blagues, ses ironies, ses traits d'esprit, étaient inépuisables. Poète satirique de premier ordre, il savait par l'épigramme, le pamphlet, la dérision dédramatiser une situation. Son humour moqueur nous vengeait de la bêtise, de l'incurie, du sous-développement.

Ah, cet inénarrable voyage de Tunis à Tozeur pour célébrer un énième anniversaire de Chebbi. Le ministère des Affaires culturelles, pour le transport des participants, avait apprêté l'un de ses gros bus, un vétéran des longs trajets, au service des colloques et rencontres. Convoqués à la Kasbah, pour un départ prévu à 7 heures, aèdes et intervenants sont priés de patienter quelques minutes, le temps de chauffer l'engin et les minutes passent, s'accumulent et font des heures : trois. Enfin, le départ est sonné. On quitte la capitale sans encombre. Puis, au niveau d'Hammamet, le vieil autocar eût aimé bifurquer vers la Villa Sébastien; il commence à crachoter. Vint la surchauffe, à Bouficha, on fait escale ; on reprend la route. Le chauffeur, un ancien du volant, rompu aux pannes, discute avec son moteur épuisé. Puis, de raté en surchauffe, c'est au milieu de la nuit que, ivres de fatigue, les hôtes de l'auteur de Iradat al-hayât (La volonté de vivre) débarquent…

C'est dans un poème succulent, un chef-d'œuvre, que Noureddine Sammoud raconte cette farcesque odyssée, l'hilarant calvaire d'une équipée. Et des pièces de cet acabit, il en a composé des dizaines. Pour la virtuosité qu'elles recèlent, la critique acerbe du laisser-aller national et pour l'impuissante résignation des Tunisiens, il faudra réunir ces textes et en faire un recueil capable d'apporter un peu de gaieté au marasme invincible du présent.



■ De gauche à droite: Jaafar Majed, Nizar Qabbani, Zoubeida Béchir, Abdelaziz Kacem, Noureddine Sammoud et Abdelmajid Ben Jeddou.

Pour ce faire, j'en appelle à la poétesse Maila «ميلاء» Sammoud, digne héritière de son père et, désormais, gardienne de ses précieuses et nombreuses archives.

Rhapsode moqueur, Noureddine n'en est pas moins un grand contemplatif et un délicat esthète. Bien avant la parution, en 1969, de son premier recueil «*Rihlatun fî l- 'abir*» (Voyage dans les parfums), ses poèmes emplissaient la presse. Lui, Jaafar Majed et moi-même, nous appartenions au groupe d'al-Fikr, célèbre revue dirigée, trente ans durant, par Mohamed Mzali et Béchir Ben Slama.

Dans un poème intitulé Munâjât (Confidence), Noureddine Sammoud s'adresse à son double, faisant de sa propre difficulté d'être matière à réflexion sur certains aspects de la condition humaine, sur l'homme avec ses sautes d'humeur, son inconstance, ses joies aussi éphémères que ses peines. Pour un sujet aussi amer, le poète a su trouver une expression plutôt douce et sereine :

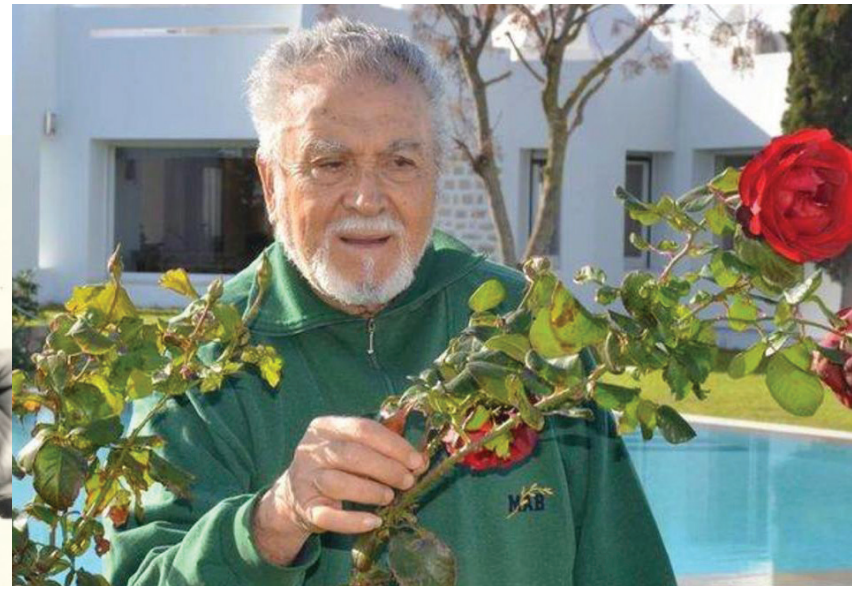
Tu es fatigué comme un voilier sur mer,
Ballotté par une tempête aveugle.
Et triste, tel une caverne éternelle où le malheur se retire
Et joyeux comme la lumière à la surface de la rivière,
Scintillant au cortège des clartés,
Comme un rayon lumineux, comme un rossignol épris,
Comme les roses dans la séduction de leur charme
Tu es comme l'univers, pâle dès que passe
Sur la terre une vague d'automne
Et comme le chant des oiseaux, se diffusant, gaiment, suave
Et sans fin avec le printemps au verdoyant ombrage

مُنْهكٌ أنتَ كالشراعِ على اليمِّ تَرامتْهُ زعْزعٌ عمياءُ
وكئيبٌ كأنّما أنتَ كَهْفٌ أبديٌّ يأوي إليكَ الشقاءُ
وطروبٌ كالنور في صفحة النهرِ تَلالا في موكبِ الأضواءِ
كالشعاعِ السَّنيِّ كالبلبل الهيْمان كالوردِ في فتونِ الرُّواءِ
أنتَ كالكوْنِ شاحبٌ فوْرَ ما تسري على الأرضِ موجةٌ من خريفِ
وكلحْنِ الطيور يمرح عذبًا سرمديًّا مع الربيعِ الوريفِ

Le style, dans ce poème, est peut-être trop chargé de comparaisons. Mais ces figures de style sont ici le moyen le plus simple pour mettre en relief les différents rapports qui existent entre l'homme et la nature. Ainsi l'être humain n'est pas fatalement triste, il a aussi ses moments d'allégresse et de plaisir. Une autre qualité se manifeste soudain dans ce poème, c'est la vision ouverte sur de larges horizons, une dimension qui permet à l'esprit de gambader à grandes enjambées. Telle est là une caractéristique du poète authentique. De ce dernier, Sammoud nous donne un portrait saisissant, celui d'un témoin toujours présent, dépositaire unique des valeurs humaines. Il traîne derrière lui le lourd héritage des siècles. Obsédé, jusqu'à l'auto-accusation, par les crimes de l'Humanité, pénétré, jusqu'à l'incarnation, de mysticisme, de vie et de mort.

Tel est le poète-prophète dépeint par Noureddine Sammoud dans un style étrangement érotique et mystique à la fois :
Sur sa bouche un désir du baiser d'Adam
Appliqué sur les jolies lèvres d'Ève.





Et sur sa poitrine les coups de lance de Caïn
Assénés à Abel, à flot saignant ;
À ses oreilles retentissent les coups de marteau
Ensanglantant les mains de Jésus ;
À ses oreilles les pas de la chamelle de Muhammad
Parcourant pieusement le désert.
Dans son cœur l'Être respire
Et le Néant dévoile ses secrets.
Sur le chemin de l'immortalité,
Il prit la voie de la romance.
Telle l'abeille attirée par la fragrance.

في ثغره شوقٌ لقبلةِ آدمَ في ثغرِ حواءَ الجميل
وبصدره طعناتُ قابيلٍ لهابيلٍ تَدَفَّقُ كالسيول
في سمعه تدوي المطارقُ وهي تكسو بالدِّما كفَّيْ يَسوعْ
في سمعه خطوٌ لناقةِ أحمدٍ تطوي الفيافي في خشوعْ
في قلبه يحيا الوجود / وتلوح أسرار العدمْ
عرف الطريق إلى الخلود / فسرى على درب النغمْ
كالنحل يجذبه العبير

Malgré la gravité du thème, le poète a su nous donner, dans un style d'une musicalité de bon aloi, l'image tendre et terrible de son double. Il en appelle enfin aux Siyât al-nour (Les fouets de lumière) pour tirer les ignorants de leur obscurantisme, pour chasser les opacités, pour éliminer les parasites, pour éveiller les inconscients, pour inquiéter les insouciants :

Déchire, ô soleil, le manteau des ténèbres !
Dessèche ces mousses parasitaires !
Sème la terre d'étoiles !
Brûle les vers de cette pourriture !
Assèche les étangs !
Fais en sorte que la lumière pénètre
Dans les yeux des inconscients
Depuis des milliers de siècles !

مزِّقي يا شمسُ جلبابَ الظلام
جفِّفي هذي الطَّحالبْ
وازرعي الأرضَ كواكبْ
أحرِقي ديدانَ هذا العفَنِ
جفِّفي المستنقعاتْ
واجعلي الأضواءَ تركُضْ
في عيونِ الغافلينْ
منذ آلافِ القرونْ

Le poète s'érige ici moins en prédicateur qu'en esthète pourchassant la hideur sous toutes ses formes. Ses rimes et ses exhortations apportaient une corde nouvelle à la lyre incomplète de la poésie tunisienne. Défendre la beauté, c'est peut-être l'objectif suprême des arts de la parole.

Devant moi, une photo pérennise quelques instants privilégiés. Il y a un demi-siècle, au micro de la Chaîne nationale, pour un débat littéraire de haut niveau, j'avais réuni autour de Nizar Qabbani, cinq poètes de chez nous : Noureddine Sammoud, Zoubeida Béchir, Jaafar Majed, Abdelmajid Ben Jeddou et moi-même. 5 sur 6 ont quitté la scène. Soudain, je me sentis l'otage d'une indicible solitude.

A.K.



AVIS DE VENTE

Appel d'offres 01/2022

SOCIETE
AL BUHAIRA
DE DEVELOPPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT

البحيرة
ALBUHAIRA

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement, **(AL BUHAIRA-INVEST** / ex : Société de Promotion du Lac de Tunis) lance un appel d'offres ouvert aux personnes physiques et morales tunisiennes ou étrangères, pour la vente, au plus offrant, de **neuf (09) lots de terrain viabilisés** sis aux lotissements **La Perle du Lac et La Cité Diplomatique**.

Les références et les caractéristiques techniques desdits lots sont indiquées ci-après :

Lotissement	Référence du Lot	Vocation selon le Cahier des charges	Surface déf. (m²)	C.U.F.	C.O.S.	Hauteur max. de la construction en m/ Nbre d'étages
La Perle du Lac	D 16-1	Habitat semi collectif	1809	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 16-2	Habitat semi collectif	1701	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 35-3	Habitat semi collectif	2434	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 39-1	Habitat semi collectif	1598	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 39-2	Habitat semi collectif	1667	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 12-4	Immeuble collectif polyfonctionnel	2435	2,2	0,6	20 m/ R+4
	D 30-2	Immeuble collectif polyfonctionnel	2099	3	0,6	28 m/ R+6
La Cité Diplomatique	4 UT m4	Animation et Loisirs	2814	0,2	0,2	6 m/ RDC
	5 UT m4	Animation et Loisirs	2829	0,2	0,2	6 m/ RDC

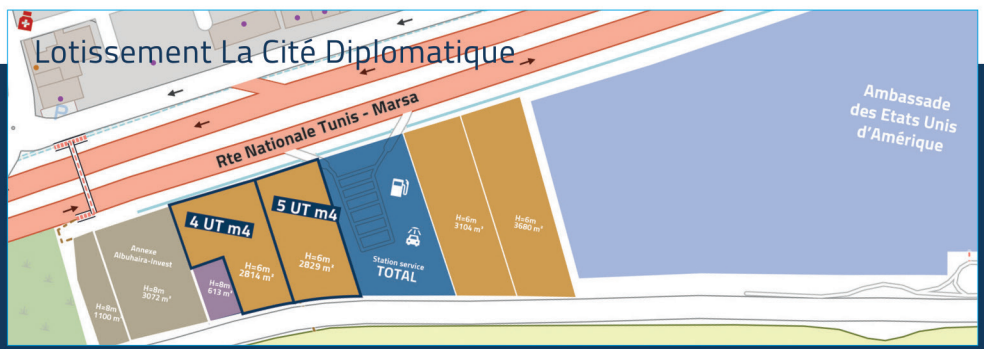
Les personnes physiques ou morales, désirant participer à cet appel d'offres, sont invités à retirer le dossier d'appel d'offres auprès du siège de la Société **AL BUHAIRA-INVEST** sis à : Rue du Lac Rodrigo de Freïtas, Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis et ce, moyennant le règlement de la somme de 200 dinars (non remboursable).

Les offres doivent parvenir au siège d'**AL BUHAIRA-INVEST au nom du Directeur Général de la société et ce,** par voie postale ou par remise directe à son bureau d'ordre central, contre récépissés, sous plis fermés anonymes, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir/ Appel d'offres 01/2022 portant sur la vente de neuf lots de terrain sis aux Berges du Lac Nord de Tunis** ». Aucune autre mention permettant l'identification du soumissionnaire ne doit figurer sur l'enveloppe.

La **date limite de réception des offres** au siège d'**AL BUHAIRA-INVEST,** est fixée au **mardi 15 Mars 2022 à 17H00**, le cachet du Bureau d'Ordre de la Société **AL BUHAIRA-INVEST** faisant foi. Toute offre parvenue après la date limite et /ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera considérée nulle et ne sera pas prise en compte.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, **le mercredi 16 Mars 2022 matin à 10H00** au siège de la Société **AL BUHAIRA-INVEST**.





Pour plus d'informations, veuillez consulter l'avis sur notre site :

www.albuhairainvest.com

ou contacter la Direction Commerciale :

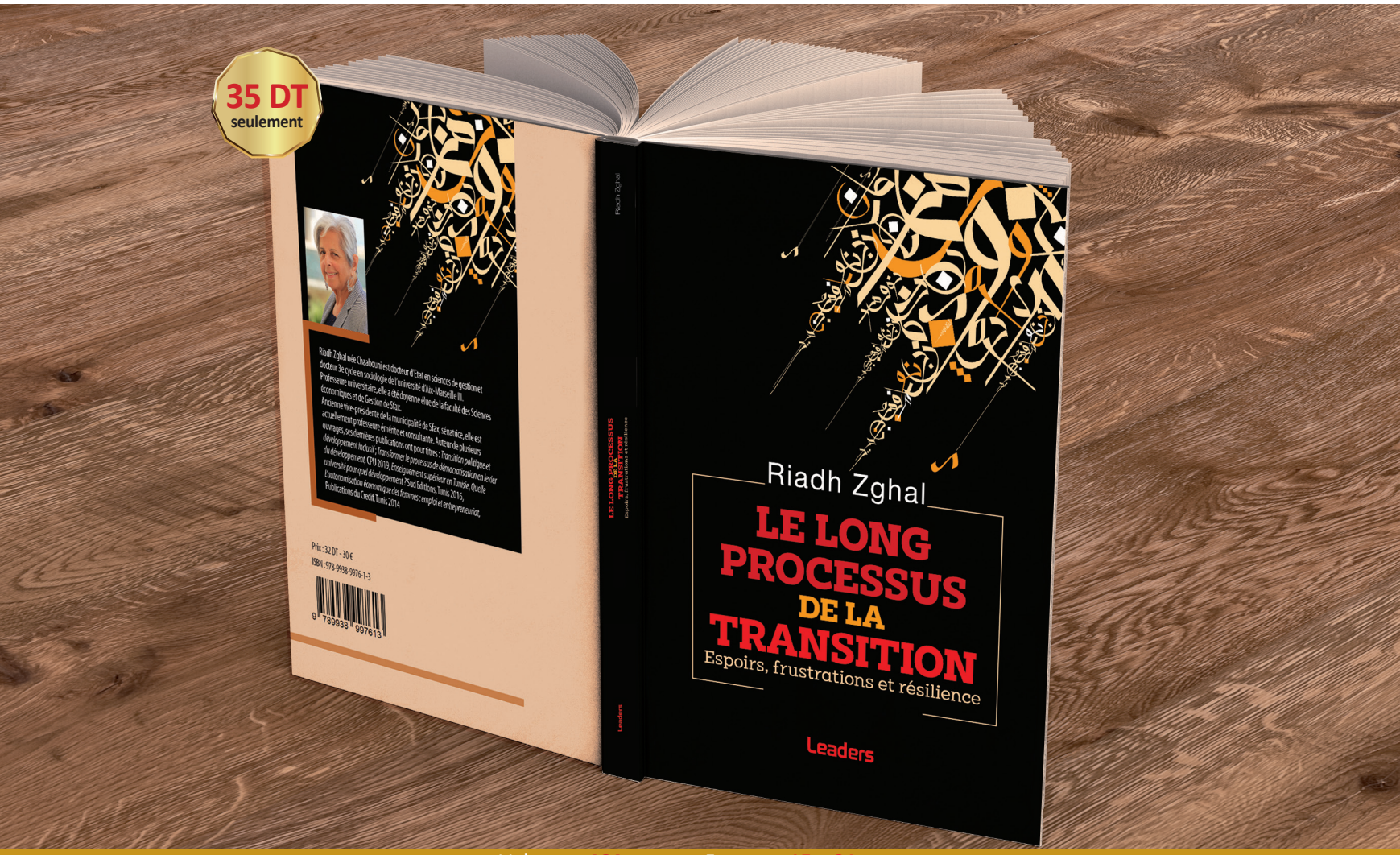
Tél : 71 861 800

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

LE LONG PROCESSUS DE LA TRANSITION

Espoirs, frustrations et résilience



Volume : **464 pages** • Format : **15 x 21 cm**

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... **x 35 DT Total**

10 exemplaires et plus ..... **x 30 DT Total**

Offre spéciale : Dix exemplaires et plus 30 DT (le livre)

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire
- Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE ?

DÉCOUVREZ LE PATIO !

DES S+1, S+2, S+3 ET S+4

DU HAUT STANDING À EL MENZAH 9C



SIMPAR
ISO9001

www.simpar.tn
Tél: 29 921 003 - 29 921 011 - 71 840 244

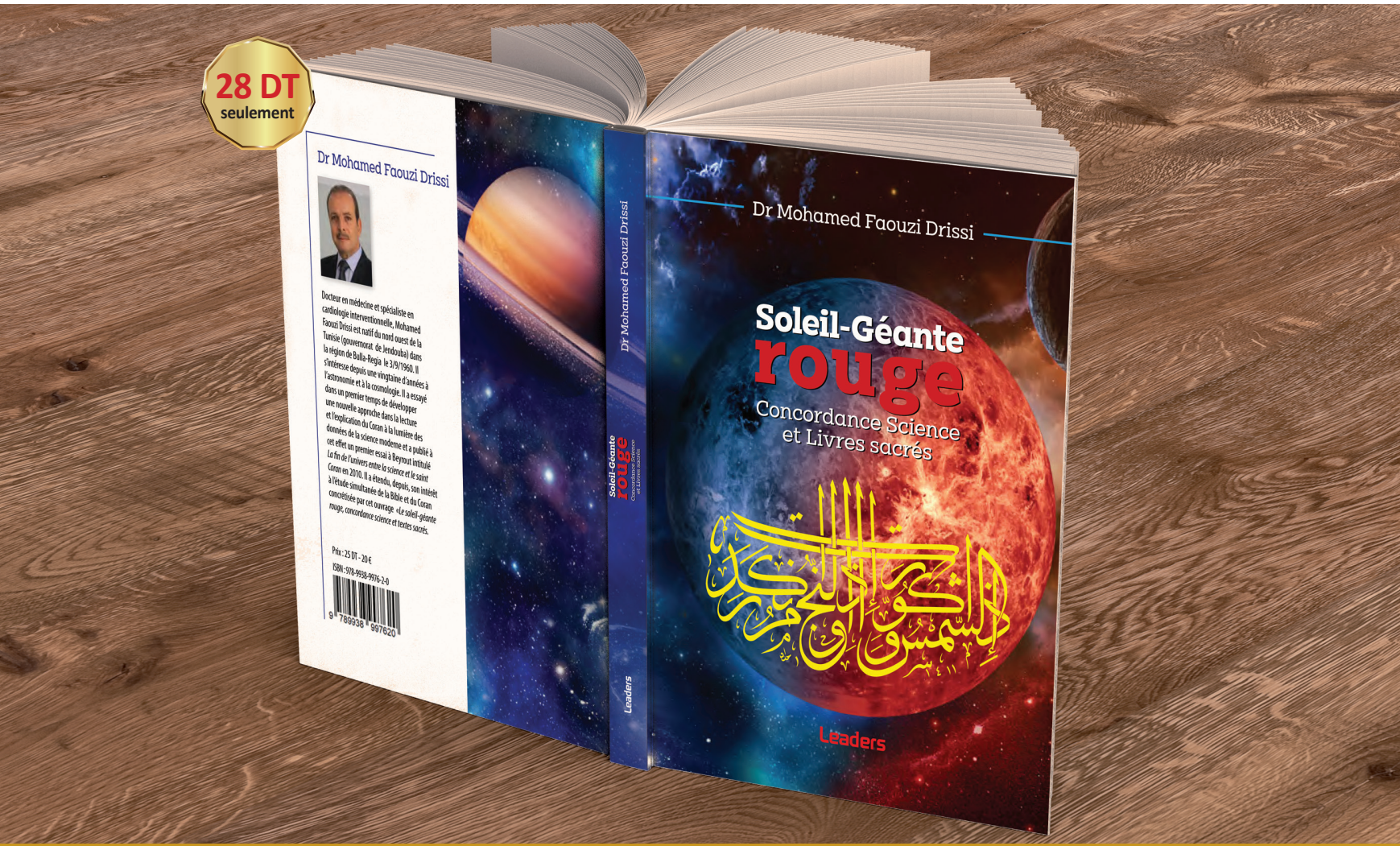
NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

Dr Mohamed Faouzi Drissi

Soleil-Géante rouge

Concordance Science et Livres sacrés



Volume : **220 pages** • Format : **15 x 21 cm**

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... **x 28 DT** **Total**

10 exemplaires et plus ..... **x 23 DT** **Total**

Offre spéciale : **Dix** exemplaires et plus **23 DT** (le livre)

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Boga Cidre

Ne choisissez plus entre authenticité, originalité et générosité, choisissez Boga cidre !

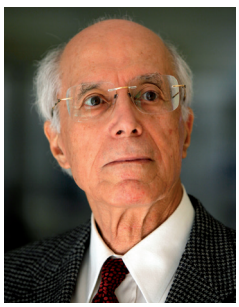


PUBLICIS IMPACT

Hommage à...

Mhamed Essaafi
Un diplomate généreux et raffiné

La famille du ministère des Affaires étrangères vient de perdre, en décembre 2021, l'ambassadeur Mhamed Essaafi, un homme de haute conscience, un diplomate estimé et raffiné qui a assumé les plus hautes responsabilités du ministère sans jamais aspirer à une fonction politique. Ayant servi à Washington, à Moscou et auprès des Nations unies à New York, il a aussi dignement représenté la Tunisie à Londres, Bonn, La Haye et Bruxelles.



• Par Ahmed Ounaïes

Il a conclu sa carrière au rang de secrétaire général adjoint des Nations unies pendant treize ans, tantôt à New York, tantôt à Genève. A son retour à Tunis, il a décliné l'offre du successeur du Président Bourguiba d'assurer la présidence du Haut comité des droits de l'Homme. Il a volontiers présidé l'Association tunisienne pour les Nations unies et veillé, à ce titre, à la célébration du cinquantenaire et du soixantenaire de l'Organisation en 1995 et en 2005. Né à Kélibia en mai 1930, Mhamed Essaafi a été inhumé dans sa ville natale vendredi 24 décembre 2021.

Il était mon premier patron au ministère. C'est au terme d'un entretien, fin juillet 1962, alors qu'il était chef de la Division *''Amérique et conférences internationales''*, que j'étais installé le lendemain à Dar El Bey, en étant chargé de la section des Nations unies. «*Je n'ai qu'une connaissance théorique de l'ONU*», lui ai-je dit. «*Nous apprendrons ensemble à mieux saisir la portée de la Charte et son rôle dans le monde*», m'avait-il répondu. «*A mesure que vous approfondirez la connaissance de l'ONU, ajoutait-il, vous l'adopterez et vous ne la quitterez plus.*» A son côté, je n'avais pas non plus le sentiment d'avoir quitté l'université. L'ampleur de son savoir, sa rigueur, son souci de la référence et de l'exactitude suffisaient à combler les exigences de fond et de forme. Avec les deux autres Divisions politiques, dirigées par Slim Benghazi (Europe) et par Slaheddine Abdellah (Afrique-Asie-Monde arabe) et avec Taïeb Sahbani, secrétaire Général, nous formions une équipe vouée à l'effort et au dépassement. En tous domaines, la barre était fixée haut, très haut.

A la mi-août, Dr Sadok Mokaddem, notre ministre, partait pour l'ambassade à Paris, la Tunisie ayant repris les relations diplomatiques avec la France, un an après la guerre de Bizerte. Mongi Slim, de retour de New York où il avait le premier représenté la Tunisie auprès des Nations unies, prenait la tête du ministère le 16 août 1962 et retrouvait





Mhamed Essaafi qui avait été son collaborateur à Washington, alors qu'il cumulait ses fonctions auprès des Etats-Unis avec la Mission à New York. Taïeb Slim remplaçait Mongi Slim à New York.

Mhamed Essaafi était entré au ministère des Affaires étrangères en septembre 1956, directement à Londres, en étant le premier collaborateur de Taïeb Slim qui, à cette date, ouvrait la nouvelle ambassade auprès de la Cour de Saint James. Marouane Belarbi faisait partie de la première équipe. Avant la fin du mois, ils réussissaient à installer la chancellerie et à hisser le drapeau au mât de l'ambassade, au quartier cossu de Belgravia. L'année suivante, il était affecté à Washington où il se joignait, sous l'autorité de Mongi Slim, à Brahim Hayder, Ali Hedda et Mohamed Ettri. Il assistait aux audiences de l'ambassadeur et élaborait les rapports. Son épouse, Hedwige, qui était comme lui formée à la langue et à la littérature anglaises à la Sorbonne, était de la partie quand l'ambassadeur organisait les réceptions ou qu'il devait compléter la décoration de la résidence. Mongi Slim était connu pour la qualité des relations qu'il instituait avec ses collaborateurs, qu'il recevait volontiers à la résidence et avec qui il aimait partager l'assida du Mouled ou les repas en fin de semaine.

Après Londres et Washington, Mhamed Essaafi rentrait à l'Administration centrale où il avait rang de chef de Division. Il était en outre, pour l'anglais, l'interprète attitré du Président Bourguiba. Il se distinguait par sa pondération, sa culture et son élégance. Si Mhamed m'invitait bientôt en famille, quand il recevait dans son petit appartement à Carthage des collègues parmi les diplomates accrédités à Tunis, européens de l'Est et de l'Ouest, d'autres d'Asie et d'Amérique. Il m'initiait ainsi à participer aux échanges, à pratiquer la langue anglaise… et à recevoir à mon tour à la table familiale. Je ne saurais oublier ni l'exemple ni les marques d'affection de ce couple exceptionnel, aux premiers mois de mon entrée dans la famille diplomatique. Je me souviens d'un dimanche du milieu de novembre 1962, alors que j'étais de permanence, je recevais tôt le matin un appel : Mongi Slim demandait au permanencier d'appeler Mhamed Essaafi dès que possible au ministère. Mais, en dépit de plusieurs appels téléphoniques, je n'arrivais pas à le joindre chez lui. Vers midi, le ministre s'impatiente, mais il s'empresse d'ajouter qu'il le pressentait de tarder, le dimanche, quand il se rendait au marché. Le lendemain, j'apprends que le ministre le chargeait de préparer le projet de message à adresser à Jawaharlal Nehru, Premier ministre de l'Inde, au sujet de la guerre sino-indienne qui durait depuis près d'un mois. Taïeb Slim, familier de l'Inde, était appelé de New York pour effectuer la mission. Si Mhamed me donne à lire le message rédigé en anglais : une pièce diplomatique exemplaire. Il me présente ensuite à Taïeb Slim à son retour de mission. Devant moi, tous deux s'accordent pour que j'effectue bientôt un séjour à New York pour un premier contact direct avec notre Mission permanente auprès des Nations unies ainsi qu'avec l'institution.

Au printemps suivant, en avril 1963, Mongi Slim nous associait, Mhamed Essaafi et moi, au premier bureau de l'Association tunisienne pour les Nations unies, qu'il fondait et qu'il présidait








avec Mahmoud Khiari en tant que vice-président. En 1995, l'année du cinquantenaire de l'ONU, Mhamed Essaafi ressuscitait l'association et la présidait pour trois mandats.

C'est au cours de l'été 1964 que Mhamed Essaafi était nommé ambassadeur à Londres. Il était alors notre plus jeune ambassadeur, sans doute le premier de sa génération. Il poursuivit sa mission dans les grands postes européens. En 1972, il était à Moscou depuis deux ans quand survient le décès du conseiller en poste, Hassine Ghouayel, un diplomate chevronné que j'avais connu au Cabinet du Dr Sadok Mokaddem. Mhamed Essaafi invitait Azzouz Lasram, nouveau secrétaire général du ministère, à me désigner en remplacement de mon aîné Hassine. Bientôt, Si Mhamed m'accueillait chaleureusement à Moscou et m'associait le soir de mon arrivée à un dîner diplomatique, avec cravate noire, à la résidence. Sous mes yeux, se déployaient un protocole rigoureux, un service impeccable, un ballet d'harmonie et de bon goût. J'apprenais bientôt que le couple Essaafi était invité aux plus prestigieuses manifestations diplomatiques et artistiques de la place.

Si Mhamed pratiquait déjà la langue russe, grâce à des cours intensifs qu'il poursuivait assidument dès son arrivée au poste. Avec Hedwige, il fréquente le théâtre, très vivant au temps de Brejnev, et ne manque pas les soirées du Bolchoi. L'hiver a son charme, sous les bois des abords de Moscou, quand nous y revenions ensemble pour de longues marches sur la neige poudreuse, dans la clarté blafarde du milieu du jour. Mhamed Essaafi m'offrait à lire un vieux numéro du Reader's Digest où je découvrais le récit du drame d'un diplomate connu qui, par légèreté, était tombé dans le piège tendu par le KGB et qu'il avait dû se faire aussitôt rapatrier... une leçon discrète. Hedwige nous faisait partager ses lectures sur les tsars Pierre le Grand et Nicolas II. Au MID, le ministère soviétique des Affaires étrangères, où je l'accompagnais dans ses démarches, l'ambassadeur forçait le respect : les collègues savaient qu'il saisissait les nuances de la langue russe avant même que l'interprète de service ne traduise. Aux réceptions du 1er Juin, la hiérarchie la plus crédible de l'Etat soviétique et du MID honorait

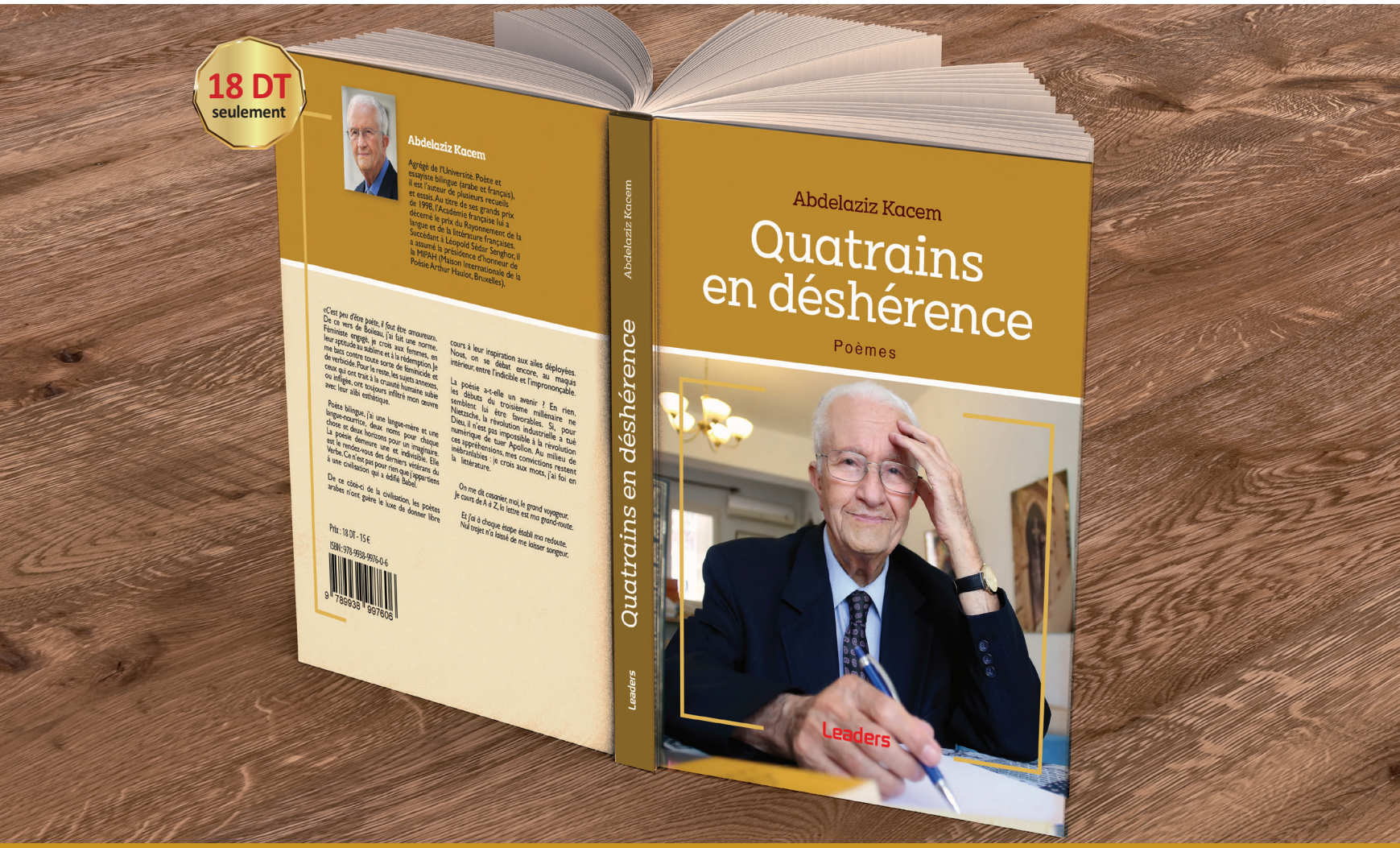
NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

Abdelaziz Kacem

Quatrains en déshérence

Poèmes



Volume : **152 pages** • Format : **15 x 21 cm**

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... x **18 DT** **Total** .....

10 exemplaires et plus ..... x **15 DT** **Total** .....

Offre spéciale : **Dix** exemplaires et plus **15 DT** (le livre)

Nom et prénom ou Raison sociale : .....

Adresse de livraison : .....

.....

Code postal ☐☐☐☐

Tel ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

☐ Chèque bancaire

☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

ATL Leasing,
L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois.
En fin de période vous en devenez propriétaire.

ATL
LEASING

Plus qu'un leasing...

la fête nationale de la Tunisie. Le sommet du corps diplomatique se pressait pour féliciter l'ambassadeur et son épouse. Je réalisais qu'au-delà de l'homme, l'Etat tunisien avait son rang.

Deux visites ministérielles étaient effectuées à Moscou, à cette période : celle de Mohamed Masmoudi, ministre des Affaires étrangères, accueilli par Andréi Gromyko, et celle de Chadli Klibi, ministre de la Culture, accueilli par Ekaterina Fourtseva. Il m'incombait de préparer à temps, avant l'échéance de la valise diplomatique, les rapports de la visite ainsi que les P.-V. des entretiens. Mes projets étaient chaque fois enrichis par Si Mhamed qui ajoutait des observations, des précisions, des jugements qui donnaient aux rapports une dimension politique. Ainsi sa signature avait-elle un sens. Il avait la finesse, chaque fois, de me dire en substance : «*La qualité du texte m'a permis de retrouver en mémoire telle ou telle nuance que j'ai rajoutée*». La courtoisie de Si Mhamed ne saurait dissimuler pour moi la valeur de la vision d'ensemble et de l'intelligence politique. J'avais alors dix ans d'expérience au ministère : Si Mhamed restait le maître. Je réalisais plus tard, auprès de Mahmoud Mestiri et de Taïeb Slim, que les aînés avaient toujours l'avance du fond d'ancienneté et le sens de la relativité.

A l'occasion du départ de Si Mhamed de Moscou, j'étais invité à une dizaine de dîners à son honneur, organisés par ses collègues de tous bords. Je mentionne en particulier l'ambassadeur d'Algérie, Ridha Malek, qui avait conclu son Farewell en exprimant le vœu de revoir Si Mhamed "Haut représentant du Maghreb".

Après l'ambassade à Bonn, Mhamed Essaafi regagnait l'Administration centrale en tant que secrétaire général du ministère, Habib Chatti étant ministre et Brahim Turki secrétaire d'Etat. Il repartait bientôt pour les postes de La Haye puis Bruxelles jusqu'en janvier 1980, quand la Tunisie assurait pour la deuxième fois un mandat au Conseil de sécurité. Si Mhamed, transféré alors à New York, me demande, à mon bureau à Tunis – j'étais directeur d'Afrique – de me joindre à l'équipe pour tenir le mandat au Conseil de sécurité. Il obtient la décision de mon transfert à New York où l'admirable équipe laissée par Mahmoud Mestiri poursuivait un travail gigantesque. La Mission était sur tous les fronts. Le crédit de la Tunisie était au plus haut au sein de l'OUA, de l'Organisation de coopération islamique – Habib Chatti étant le secrétaire général – et de la Ligue arabe qui avait comme secrétaire général Chadli Klibi et dont le siège était transféré à Tunis.

Des liens de confiance étroits unissaient Mhamed Essaafi et Donald Mc Henry, le représentant permanent des Etats-Unis, ainsi que, notamment, Anthony Parsons, le représentant du Royaume-Uni, Oleg Troyanovsky, le représentant de l'Urss, Futcher Pereira, le représentant du Portugal, et Idi Oumarou, le représentant du Niger. La question de l'Iran, l'apartheid et les divers aspects du conflit du Moyen-Orient nous tenaient tous en haleine, surtout la Palestine et le Liban. Des résolutions fondamentales étaient longuement négociées avec Si Mhamed, sachant que la Tunisie représentait alors le seul pays arabe membre du Conseil. La Tunisie était aussi un membre actif du Comité des droits inaliénables du peuple palestinien où siégeait également l'Egypte, représentée par Nabil Larabi.

Mhamed Essaafi était proche de Kurt Waldheim, le secrétaire général de l'ONU, avec qui il échangeait les évaluations sur les évolutions des grands conflits. Il l'invitait pour une visite officielle à Tunis, fixée pour début juillet. Devant Mohamed Mzali, Premier ministre, Waldheim ne tarissait pas d'éloges sur le Représentant permanent. L'idée surgit, peut-être chez l'un et l'autre, du passage de Si Mhamed au service des Nations unies. En septembre 1980, quand Ilter Turkmen, secrétaire général adjoint des Nations unies, chargé des questions humanitaires, était rappelé en Turquie comme nouveau ministre des Affaires étrangères, le poste était offert à Mhamed Essaafi. Le diplomate tunisien, disciple de Mongi Slim et voué au service des Nations unies, devenait un fonctionnaire international, au rang qui lui permettait de toujours servir, sans aspirer à un rôle politique.

Dans ses nouvelles fonctions, Si Mhamed avait la faculté de recruter un collaborateur du rang de directeur. Il avait aussitôt pensé à Hédi Annabi, qu'il avait connu quinze ans auparavant étudiant à l'université d'Exeter, en Angleterre, et qui, dans l'intervalle, avait rejoint le corps diplomatique puis était entré au Cabinet du Premier ministre et était devenu président de l'agence TAP. Hédi Annabi s'intégrait, dans le sillage de Mhamed Essaafi, dans la sphère des Nations unies et devenait à son tour un fonctionnaire international exemplaire. Dr Abdelaziz Annabi, le frère de Hédi, rappelle, dans une étude distincte, le mérite et la trace de ces deux grands Tunisiens.
En janvier 1982, Perez de Cuellar, nouveau secrétaire général, appelait Mhamed Essaafi à diriger son Cabinet et à esquisser avec lui les grandes priorités du mandat : ensemble, ils concevaient les plus grands espoirs pour le Tiers Monde. Dans l'immédiat, le poids des catastrophes naturelles dans les Caraïbes poussait le secrétaire général, le premier de la région, à assumer le poste, à apporter à ce drame une réponse concrète à l'échelle des Nations unies : Perez de Cuellar tenait









à relancer la coordination de l'action internationale au profit de l'Undro (Office of the UN Disaster Relief), créé dix ans auparavant, et en confiait la direction à Mhamed Essaafi. Ce bureau coordonnait les interventions de l'OMS et du mouvement de la Croix-Rouge internationale dans le monde et créait un réseau de représentations dans les régions sensibles. En dix ans, l'Undro donnait une ampleur inégalée au concours des grands contributeurs traditionnels auxquels s'associaient les pays arabes ainsi que l'Europe et les Amériques.

Avant de prendre sa retraite, Mhamed Essaafi avait tenté de mettre en relation certaines agences internationales vouées à l'aide des cantines scolaires et le réseau tunisien. En raison de la politisation des ONG existantes, il en était dissuadé. C'était donc à titre privé et au titre des Women's Guild que lui-même et son épouse avaient offert, pendant les années 1990, des lots de fournitures scolaires à un groupe d'écoles du Cap Bon.

Nous honorons la grande âme de Mhamed Essaafi, un diplomate exemplaire, généreux, cultivé, distingué, qui fait honneur à l'Ecole de Mongi Slim et à la famille diplomatique dans le monde.

A.O.

FM

Jawhara

الدنيا و ما فيها



ناجي الزعيري

سماح مفتاح

خليفة بن سالم

صباح الورد

FOLLOW US

Hommage à...

Moncef Ounaïes
Un diplomate chevronné

Rigueur, finesse et sens de l'étiquette. L'ambassadeur Moncef Ounaïes, qui s'est éteint fin décembre dernier à l'âge de 88 ans, avait toujours incarné ces valeurs de grand diplomate. Natif de Tunis le 27 janvier 1933, ce Sadikien (bachelier en 1953) suivra en France ses études de propédeutique avant d'intégrer l'université de la Sorbonne à Paris, pour une licence d'anglais.

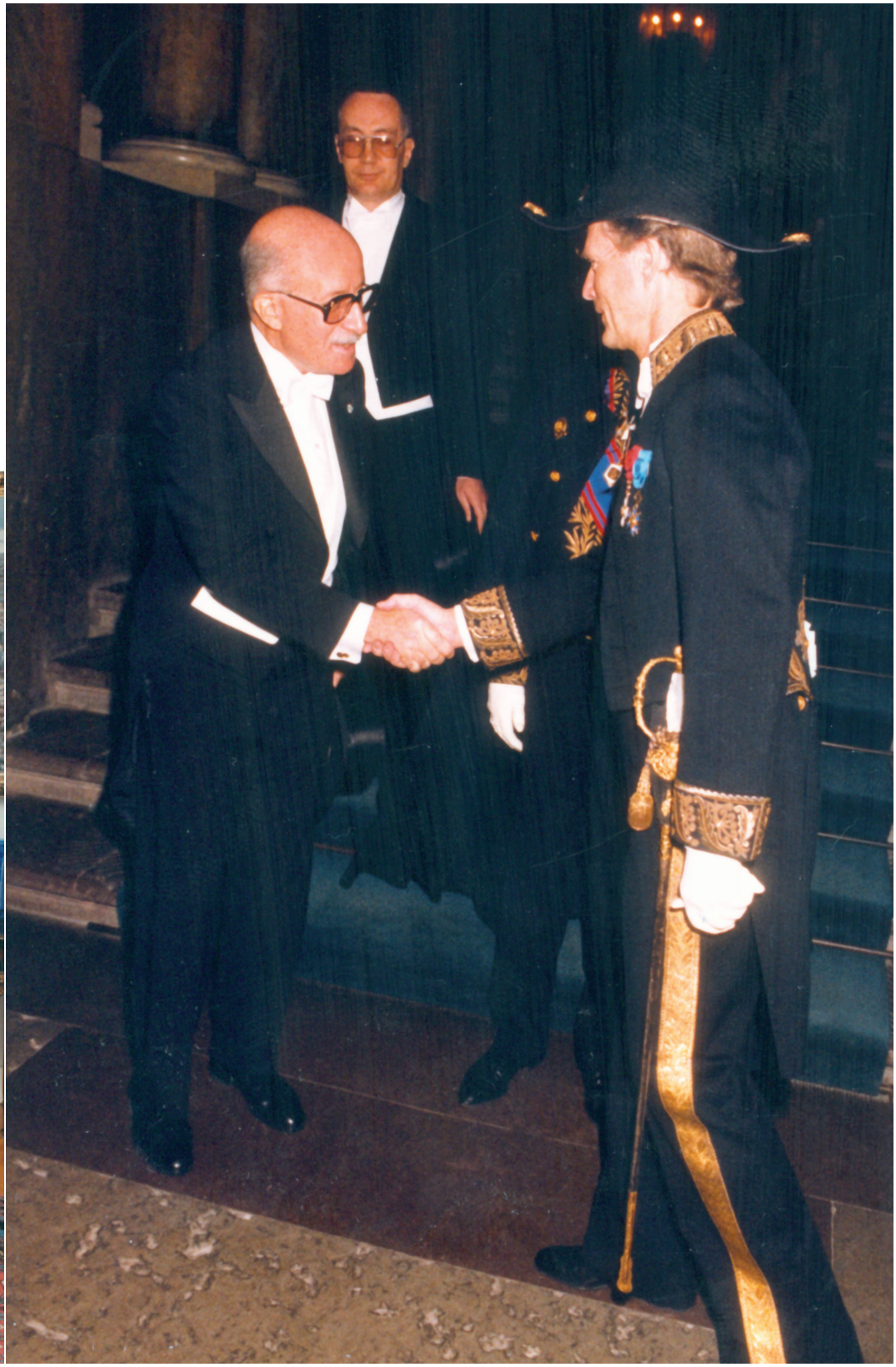
En 1958, il rejoindra les premières équipes du ministère des Affaires étrangères et accomplira une longue carrière, alternant des fonctions au siège du département et des postes à l'étranger. Mais ce fut un court intermède, car le président Bourguiba l'appellera à ses côtés pour le charger de la direction du protocole à la présidence de la République (1966-1967).



■ Sakiet Sidi Youssef, février 1958



■ Présentation des lettres de créance à Madame Vigdís Finnbogadóttir, présidente de l'Islande, juin 1988



■ Présentation des lettres de créance au Roi de Suède Carl XVI Gustaf, mai 1988

Tour à tour, Moncef Ounaïes ira à Accra (1961), Berne (1962), Londres (1964), Stockholm (1967) et Rabat (1974). Il sera également chef de cabinet de Mongi Slim, alors ministre d'Etat, représentant personnel du président de la République (1966-1967), ainsi que du ministre des Affaires étrangères Hassen Belkhodja (1980- 1981), après avoir été directeur Europe et directeur Europe - Amériques (1978-1979).

Entre autres événements de sa riche carrière, sa participation au comité de crise restreint, réuni par le président Bourguiba, suite au bombardement israélien du quartier général de l'Organisation de libération de la Palestine, à Hammam Chatt, le 1er octobre 1985. Bourguiba avait menacé de rompre les relations diplomatiques avec Washington, si les États-Unis mettaient leur veto au Conseil de sécurité à une résolution condamnant Israël.

En octobre 1987, Moncef Ounaïes a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Scandinavie, avec résidence à Stockholm. Poste qu'il occupera jusqu'en 1990.L



■ Arrivée protocolaire pour la présentation des lettres de créance au Roi de Suède Carl XVI Gustaf, mai 1988

Elégie pour **Zinelabidine Benaïssa**



Ma douleur est sur les ailes d'un oiseau blessé,
Sur un belvédère échevelé
Ma douleur est sur un arbre de Judée épave au milieu d'une fac mélancolique
Je cherche dans la vallée solitaire le chapeau du troubadour entre la prosopopée et le chiasme
Entre le reflux de la mer et les rabines abandonnées
Ma douleur est sur des papyrus lourds comme l'or de Crésus
Je cherche ta canne pour traverser les estuaires et les îles hantées
Et tous les crépuscules nous attendrons le retour des colombes d'Afrique et d'Orient
Puis nous scruterons les cygnes de ton lac au son d'un lointain malouf



• Par Aly Koïta

RadioMed

une vague de bonheur

Écoutez-nous sur :

NABEUL HAMMAMET
100.0 FM

CAP BON GRAND TUNIS
104.1 FM

FM | MOBILE | WEB | PODCASTS

@RadioMedTunisie | RadioMedTN | Radio Med

Téléchargez notre application maintenant Sur Google Play !!

GET IT ON Google Play

Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie

www.radiomedtunisie.com

(+216) 72 32 85 00 (+216) 72 32 85 60

marketing@radiomedtunisie.com

Billet

Kaïs Saïed : qui trop embrasse mal étreint



• Par Hédi Béhi

Tel est pris qui croyait prendre. Pensant en faire leur obligé, Ennahdha avait soutenu la candidature de Kaïs Saïed à la présidence de la République. Quelle ne fut pas la joie de Ghannouchi lorsque *«son poulain»* a été élu. *«Il est des nôtres»*, clamait-il. Mal lui en a pris.

A peine le président s'est-il installé qu'il lance une véritable bombe : l'activation du fameux article 80 de la Constitution le 25 juillet 2021 qui lui permet, en cas de péril imminent, de prendre des mesures nécessitées par cette situation exceptionnelle, notamment *«le gel»* des travaux de l'Assemblée. Une véritable gageure que ses prédécesseurs n'avaient pas osé prendre compte tenu du veto du principal parti. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Kaïs Saïed a eu un geste historique. Les Tunisiens qui ont salué l'évènement ne s'y sont pas trompés. Pour la première fois, un président tient la dragée haute à Ennahdha. Il y aura un avant et un après-25 juillet. Pourtant, une certaine gauche qui n'a rien appris et rien oublié n'a pas hésité à s'allier à Ennahdha sous le prétexte fallacieux qu'il s'agissait d'un coup d'Etat. C'était un coup de Karcher, un acte de salut public exécuté sans effusion de sang comme savent le faire les Tunisiens.

Une ingratitude de la part de Kaïs Saïed ? Que nenni. Camarade, camarade, service après. Exit le copinage, le corporatisme et le népotisme qui ont fait beaucoup de mal à notre pays. C'est ce qu'on appelle le sens de l'Etat. Dans la classe politique, il détonne avec sa voix de stentor et son arabe abscons à la limite du ridicule. Bref, c'est un président atypique qui succède à Béji Caïd Essebsi. Ses concitoyens le comparent à Robocop, ce personnage d'un film américain de science-fiction qui mène une campagne brutale contre le crime. Son cheval de bataille sera la lutte contre la corruption, ce cancer des pays pauvres. Le pays ressemblait de plus en plus aux écuries d'Augias qui n'auraient pas été nettoyées depuis longtemps, ressemblant à une cour des miracles où gambadaient les trafiquants et le milieu interlope en général, en toute impunité.

La lutte contre la corruption, c'est pour Kaïs Saïed la mère de toutes les luttes, la priorité des priorités. Il s'y engagera tête baissée, il sera Monsieur Propre, il s'y investira totalement. Déjà, les intouchables (magistrats, députés, hommes d'affaires, ministres, hauts fonctionnaires) en ont pris pour leur grade.

Pourtant, Saïed a commis une faute qui lui sera peut-être fatale. Il a concentré tous les pouvoirs entre ses mains. Aucun de ses devanciers n'en avait eu autant au risque de donner prise aux accusations de bonapartisme. C'est le faux pas qu'il ne fallait pas faire, même s'il n'a jamais attenté aux libertés depuis son entrée à Carthage jusque-là. Aura-t-il le courage de rétropédaler ?

H.B.